

LE DEVOIR



CHRIS WATTIE REUTERS

Le premier ministre Stephen Harper interrogé par le sénateur conservateur Mike Duffy, un ancien animateur politique du réseau CTV, au cours d'une séance de questions-réponses tenue à Ottawa hier avec des jeunes appelés à participer au sommet jeunesse parallèle aux rencontres du G8 et du G20 au Canada en juin.

Cas flagrant de contrôle du message à Ottawa

Des jeunes affirment que leurs questions préparées au sujet du G8 et du G20 ont été réécrites par le bureau de Stephen Harper

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — L'entourage du premier ministre canadien s'est fait prendre en flagrant délit de contrôle de message hier alors que Stephen Harper participait à une séance de questions-réponses avec des jeunes appelés à participer aux prochains sommets du G8 et du G20. Des jeunes

affirment que leurs questions ont été réécrites par le bureau de M. Harper de manière à en extraire les éléments potentiellement embarrassants. Celle sur la santé maternelle, en particulier, a été reformulée afin d'en retirer toute référence à l'avortement.

Le Canada sera l'hôte à la fin juin des sommets du G8 et du G20 ainsi que du sommet jeunesse parallèle.

Une centaine de jeunes sont arrivés à Ottawa cette semaine, parmi lesquels une douzaine composeront la délégation canadienne. Ce sont ces jeunes que M. Harper a rencontrés hier devant les médias.

La séance était réglée comme du papier à musique. Le premier ministre était interrogé par le

VOIR PAGE A 8: CONTRÔLE

Les évêques prennent leurs distances de Ouellet

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Au tir en solo de Marc Ouellet contre l'avortement, c'est une salve de cavalier qui a répliqué. Hier, Québec et Ottawa ont sévèrement dénoncé les propos du cardinal, qui a aussi vu ses collègues évêques prendre leurs distances.

La tourmente déclenchée par M. Ouellet n'a pas faibli hier. Pressée de questions par les médias, l'Assemblée des évêques catholiques du Québec (AECQ) a diffusé en fin de journée un communiqué à la fois prudent et révélateur d'un malaise au sein de l'Église québécoise. Car nulle part le texte ne fait mention du nom de Marc Ouellet, et jamais l'AECQ n'appuie ouvertement ses propos.



Le cardinal Marc Ouellet

Le cardinal a soutenu samedi que rien ne justifie un avortement, même si le fœtus résulte d'un viol. «Pourquoi pousser une femme victime d'un crime à en commettre un à son tour», a demandé le cardinal, qui estime qu'un avortement est un crime moral. M. Ouellet a aussi plaidé pour que le débat sur la criminalisation de l'avortement soit rouvert.

C'est dans ce contexte explosif que l'AECQ appelle au calme. Selon le président Martin Veillette,

VOIR PAGE A 8: ÉVÊQUES

■ Lire aussi l'éditorial de Marie-Andrée Chouinard, page A 6



MORTEZA NIKOUBAZL REUTERS

NUCLÉAIRE IRANIEN

L'accord conclu avec la Turquie et le Brésil n'a pas dissipé les soupçons

■ À lire en page A 5



ROBYN BECK AGENCE FRANCE-PRESSE

CANCER DU CERVEAU

Les doutes persistent quant aux risques du cellulaire

■ À lire en page A 3



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Robert Cadotte (à droite), porte-parole du comité de sauvegarde de l'église du Très-Saint-Nom-de-Jésus, a exposé hier les menaces qui pèsent sur le bâtiment et ses grandes orgues, au cours d'une conférence de presse.

La sauvegarde de l'église du Très-Saint-Nom-de-Jésus

Québec reste sourd aux S.O.S.

Le milieu réclame un demi-million pour conserver l'église et ses grandes orgues

ISABELLE PARÉ

Le comité de sauvegarde de l'église du Très-Saint-Nom-de-Jésus a pressé hier la ministre de la Culture et des Communications, Christine St-Pierre, de consentir à verser un fonds d'urgence d'un demi-million pour sauver l'église menacée et son orgue exceptionnel.

Choqués, les députés, les élus locaux, les représentants de l'église ont d'ailleurs uni leurs voix hier pour décrier en conférence de presse les propos tenus vendredi dans *Le Devoir* par l'attachée de presse de la ministre St-Pierre. Cette dernière avait fait une comparaison boiteuse en affirmant que le ministère de la Culture ne pouvait se porter à la défense de toutes les églises, comme «on ne pouvait se porter à la défense de tous les chats de ruelle».

VOIR PAGE A 8: S.O.S.

■ À écouter à www.ledevoir.com: un enregistrement sonore des grandes orgues du Très-Saint-Nom-de-Jésus

63^e Festival de Cannes Iñárritu en eaux profondes

ODILE TREMBLAY

Le Devoir à Cannes

Qui a oublié ici son dernier passage sur la Croisette en 2006? Après des rumeurs de Palme d'or, Alejandro González Iñárritu repartait avec le Prix de la mise en scène pour l'imposant *Babel*, tourné en quatre langues et autant de pays. Six ans plus tôt, il avait enfiévré les festivaliers avec son extraordinaire premier long métrage *Amores Perros* à la Semaine de la critique. Son nom a résonné ici avant d'être claironné sur la planète. Voici sa place désormais presque acquise en compétition, tant il en impose.

Dire que le poids d'attentes pour le *Biutiful* du cinéaste mexicain était grand, c'est demeurer en deçà de la fièvre collective. Ça s'est terminé d'ailleurs par un match nul: boudé par les uns, admiré par les autres. J'en suis. A mes yeux, le film constitue le meilleur coup de la compétition jusqu'ici, une œuvre qui hante et réclame d'être revue. Pour ce montage fluide qui glisse

VOIR PAGE A 8: IÑÁRRITU

■ Godard fait faux bond, page B 8



LOIC VENANCE AGENCE FRANCE-PRESSE

Le réalisateur mexicain Alejandro González Iñárritu aux côtés de l'acteur principal de son film *Biutiful*, l'Espagnol Javier Bardem, hier, à Cannes.

INDEX

2	1	Annances.....	B 5	Idées	A 7
3	2	Avis publics..	B 4	Météo.....	B 6
4	3	Culture	B 8	Monde	A 5
5	4	Décès.....	B 5	Mots croisés..	B 6
6	5	Économie.....	B 1	Sudoku.....	B 3
7	6	Éditorial	A 6	Télévision	B 7

ACTUALITÉS

Contrat de Clotaire Rapaille

L'absence d'appel d'offres était légale, mais...

ISABELLE PORTER

Québec — La Ville de Québec et ses partenaires avaient le droit de soustraire le contrat de Clotaire Rapaille aux appels d'offres, estime le ministre des Affaires municipales qui avait été saisi d'une plainte à ce propos.

Toutefois, compte tenu de la «notoriété de l'affaire Rapaille et de l'impression qu'elle a pu laisser dans la population», le secrétaire général du ministère des Affaires municipales, Jean Dionne, recommande à la Ville de procéder autrement la prochaine fois.

«Le Ministère invite la Ville à faire preuve de la plus grande transparence dans la poursuite éventuelle du projet de rajeunir l'image de la Vieille Capitale», écrit-il dans un document déposé hier au conseil municipal.

Interrogé à ce propos avant la séance, le maire de Québec, Régis Labeaume, s'est montré conciliant. «Ils nous suggèrent de procéder par appel d'offres alors, éventuellement, on va suivre leur conseil». Le maire n'a toutefois pas voulu donner de détails sur les suites du contrat avec Clotaire Rapaille et l'usage qu'il entend faire des «consultations» menées auprès de la population avant l'interruption du mandat. «On n'a rien de neuf sur Rapaille et on n'a surtout pas le goût d'en parler aujourd'hui», a-t-il dit à propos du contrat annulé en catastrophe il y a un peu plus d'un mois.

Une simple subvention

La Ville, rappelons-le, s'était associée à trois organismes pour financer l'embauche de Clotaire Rapaille et les frais liés à son opération d'analyse de Québec: le Bureau de la capitale nationale qui relève du gouvernement du Québec, l'Office du tourisme qui est lié à la Ville, mais jouit d'un statut particulier et l'organisme de développement économique Pôle-Québec-Chaudière-Appalaches.

Réparti en quatre parts égales, le contrat ne s'élevait qu'à 75 000 \$ de dépenses pour la Ville, une somme située sous

la barre des 100 000 \$ à partir de laquelle elle se serait trouvée dans l'obligation de procéder par appels d'offres, ce qui aurait pu avoir pour effet d'écartier la candidature de M. Rapaille. Les deux citoyens auteurs de la plainte déposée au Ministère, plaidaient que la ville s'était ainsi soustraite à ses obligations légales.

Or, dans sa réponse, le secrétaire général du ministère explique que, de toute façon, la Ville n'est pas en cause parce que ce n'est pas elle qui a signé le contrat de M. Rapaille, mais bien son partenaire, Pôle-Québec-Chaudière-

Appalaches. Dans ce contexte, la contribution de la Ville doit être considérée comme une subvention, ce qui la soumet à des exigences différentes.

Armes à feu: Québec appuie Chicago

Dans un autre dossier, le maire Labeaume a réitéré hier sa volonté de soutenir le maire de Chicago, Richard Daley, dans sa croisade contre le trafic des armes à feu. Le conseil municipal devait d'ailleurs voter en faveur d'une résolution prévoyant que la Ville demande l'aide de Québec et d'Ottawa dans ce dossier. Les villes qui ont signé la convention lancée par le maire de Chicago s'engagent aussi «lorsque c'est possible» à «poursuivre à travers le monde l'industrie des armes à feu en lui demandant réparation».

Appelé à mesurer les conséquences d'un tel engagement pour Québec, le maire a dit que la ville n'était «pas à l'abri» de ce problème. «Ça commence à sévir à Toronto. À Montréal, ça commence à percoler et, à Québec, il y a des jeunes qui vous diront qu'ils sont capables de trouver des armes à feu sur le marché underground». Toutefois, a-t-il promis, cet engagement ne coûterait rien à la Ville, des poursuites éventuelles risquant plutôt d'être prises en charge par les nombreuses fondations américaines engagées dans cette cause.

Le Devoir

Ticket modérateur

La ministre St-Pierre se dissocie des propos du Conseil du statut de la femme

ROBERT DUTRISAC

Québec — La ministre de la Condition féminine, Christine St-Pierre, se dissocie de la position du Conseil du statut de la femme (CSF) qui juge discriminatoires envers les femmes tant la contribution santé de 200 \$ par an que la franchise santé.

Au cabinet de la ministre, on a indiqué que Christine St-Pierre ne commenterait pas les propos de la présidente du CSF, Christiane Pelchat. «Sa position [est] la même que celle du gouvernement», a précisé l'attachée de presse de la ministre, Valérie Rodrigue, qui a rappelé que le premier ministre Jean Charest et le ministre des Finances, Raymond Bachand,

avaient eu à répondre à des questions sur la sortie du CSF.

Par sa mission, le CSF, qui est chargé de conseiller la ministre et le gouvernement, est concerné par la promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes. La ministre de la Condition féminine poursuit des objectifs analogues à ceux du CSF. En vertu de la Loi de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine adoptée sous les libéraux, la ministre doit «consolider l'intervention gouvernementale pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes» et «favoriser l'atteinte de cette égalité». En outre, la politique gouvernementale sur la condition féminine, dont est responsable Mme St-

Pierre, porte notamment sur les enjeux de la santé.

Dans une entrevue accordée au *Devoir* la semaine dernière, Christiane Pelchat avait déclaré que «chaque fois qu'on parle de frais orienteurs, modérateurs ou de taxe spécifique sur la santé, on affecte les femmes plus fortement que les hommes et on exacerbe les inégalités entre les femmes et les hommes». Mme Pelchat reprenait ainsi la position historique de l'organisme qui, depuis les années 70, défend l'accessibilité et l'universalité du système de santé pour les femmes. Selon la présidente du CSF, l'impôt santé et le ticket modérateur violent les chartes des droits, tandis que le gouvernement Charest «trahit

son obligation constitutionnelle de respecter l'égalité entre les hommes et les femmes».

À l'Assemblée nationale, la semaine dernière, Jean Charest a présenté la franchise santé, que d'aucuns, dont le ministre des Finances, Raymond Bachand, appellent un ticket modérateur, comme «une discussion ouverte sur la façon dont on va financer les soins de santé». De son côté, Raymond Bachand avait associé le CSF à ceux qui font du Québec «une société quasi religieuse» où «personne ne veut débattre; c'est oui ou non, et vous êtes étiqueté comme ultragauchiste ou ultraconservateur».

Le Devoir

BRANLE-BAS DEVANT LE JOURNAL DE MONTRÉAL



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

JEAN-GUY GAUTHIER, un employé à l'expédition du Journal de Montréal qui est en arrêt de travail depuis au moins 24 mois, a menacé, hier après-midi, de faire exploser son véhicule qu'il venait d'immobiliser devant la porte d'entrée du Journal de Montréal. Deux bouteilles de propane de camping, un bidon d'essence et des bonbonnes aérosol ont été trouvés à l'intérieur de l'automobile. «Il n'y avait aucune menace [selon] les artificiers du GTI [Groupe tactique d'intervention] qui ont fait la vérification», a fait remarquer le porte-parole du SPVM, Daniel Lacoursière. L'homme âgé de 59 ans s'est livré «sans résistance» à 15h15, soit près de 60 minutes après avoir immobilisé son automobile à quelques millimètres à peine de la porte d'entrée du 4545, rue Frontenac. Il a été transporté dans un centre hospitalier par ambulance, après quoi il devait être interrogé par des enquêteurs du SPVM. M. Gauthier qui est «sous médication» n'aurait pas reçu sa dernière rente d'invalidité permanente et aurait voulu s'en prendre au Journal de Montréal. «Il avait des problèmes de relations de travail avec ses employeurs, mais le fait aussi que son ex-femme ait été mise en lock-out, ça a augmenté sa haine envers le journal», a souligné Diane Dupont, une lock-outée du Journal de Montréal qui connaissait bien l'individu. Elle a décrit un homme «très malade». «Il était rendu à bout», a-t-elle dit. Les cadres du Journal de Montréal ont pu réintégrer leurs bureaux à 15h30.

La Police de Montréal aura les cyclistes à l'œil

À l'heure d'une fin de semaine au cours de laquelle cinq cyclistes ont perdu la vie sur les routes du Québec et de l'Ontario, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a annoncé que ses agents exerceraient une surveillance accrue des pistes cyclables.

Tout au long de la campagne de sensibilisation au code de la sécurité routière qui s'échelonne sur les trois prochaines semaines,

les agents de police accroîtront leur surveillance des pistes cyclables ainsi qu'aux abords des intersections les plus achalandées.

Le responsable de la sécurité publique à la Ville de Montréal, Claude Trudel, a exhorté les cyclistes, les automobilistes, ainsi que les piétons à partager la route de manière sécuritaire.

Cette campagne de sécurité fait suite à une série d'accidents mortels. Un cycliste âgé de

57 ans a été heurté de plein fouet, samedi soir, par une automobiliste ivre alors qu'il circulait sur le boulevard Labelle à Val-Morin. L'homme a subi de très graves blessures et a été transporté vers un centre hospitalier. Il a succombé à ses blessures quelques heures plus tard. Un autre a été gravement blessé après avoir été happé par une voiture, hier matin, dans le secteur Cap-de-la-Madeleine à Trois-Ri-

vières. La victime reposait, hier, entre la vie et la mort. La veille, un jeune cycliste de 16 ans avait péri dans un accident à Ottawa. Enfin, vendredi matin, trois cyclistes ont été tués, alors que trois autres ont été blessés à Rougemont, en Montérégie, après avoir été frappés par un véhicule sur la route 112.

Le Devoir

Avec La Presse canadienne

EN BREF

Ottawa abandonne son projet de test dans l'Arctique

Ottawa abandonne son projet de déverser jusqu'à 1200 litres de pétrole brut dans les eaux de l'Arctique afin de tester ses méthodes de nettoyage lors de déversements d'hydrocarbures dans le Grand Nord. Ce changement de

cap est survenu quelques heures après une manifestation de groupes inuits. Des porte-parole du gouvernement ont assuré que le projet ne se serait jamais concrétisé sans la tenue de consultations avec les communautés locales. Cependant, des leaders inuits ont noté que des scientifiques avaient réalisé les plans et effectué des demandes de permis avant qu'ils ne soient consultés. — *La Presse canadienne*

CINÉMA
CE SOIR 21 h
MICHOU D'AUBERCOMÉDIE DRAMATIQUE AVEC GÉRARD
DEPARDIEU, NATHALIE BAYE, SAMY SEGHIR.EN 1960, UN GARÇON D'ORIGINE KABYLE EST
ADOPTÉ PAR UNE FAMILLE DE LA FRANCE
PROFONDE.

telequebec.tv



Télé-Québec

L'amour n'a pas de frontières

ACTUALITÉS

Financement du PLQ Le DGE enquêtera sur Tomassi et BCIA

ALEXANDRE ROBILLARD

Québec — Le Directeur général des élections a ouvert une enquête qui déterminera si l'agence de sécurité BCIA a utilisé des prête-noms pour contribuer à la caisse électorale de l'ancien ministre Tony Tomassi.

Une porte-parole du DGE, Audrey Garon, a confirmé hier que des vérifications préalables ont permis de conclure qu'il y avait matière à enquêter sur M. Tomassi ainsi que sur l'entreprise.

«On a fait une vérification, et il y a des éléments qui sont sujets à une enquête», a-t-elle dit lors d'une entrevue.

Au début du mois, d'anciens employés du Bureau canadien d'ajustements et d'investigations ont affirmé que le patron de l'entreprise, Luigi Coretti, leur avait donné des billets pour participer à une activité de financement du Parti libéral du Québec (PLQ), en 2007 ou 2008.

Commentant ces allégations, M. Tomassi avait admis qu'il a probablement remis des billets pour une activité de financement à M. Coretti, un de ses amis.

En vertu de la loi électorale, les entreprises ne peuvent pas financer des partis politiques. Seuls les électeurs peuvent le faire, et ce, à partir de leurs propres biens, sans contrepartie.

Au centre d'allégations de favoritisme dans l'octroi de places en garderie, M. Tomassi a été congédié par le premier ministre Jean Charest, il y a dix jours, parce qu'il a utilisé une carte de crédit appartenant à BCIA, alors qu'il était député.

En plus de chasser M. Tomassi du caucus libéral, M. Charest a aussi confié ce dossier à la Sûreté du Québec.

Une vérification de routine des livres comptables de la circonscription de LaFontaine, représentée par M. Tomassi, est aussi effectuée actuellement par les représentants du DGE.

En tout, cinq ministres du gouvernement ont attiré l'attention du DGE au cours des derniers mois.

Hier, Mme Garon a affirmé que la ministre des Transports, Julie Boulet, ainsi que son association de circonscription, n'étaient plus au centre d'une des enquêtes menées actuellement par les services juridiques du DGE.

«L'enquête continue de progresser, mais elle n'est plus liée à Mme Boulet et son instance», a-t-elle dit, sans donner plus de précisions.

La semaine dernière, le DGE a aussi conclu qu'aucune infraction n'avait été commise lors d'une soirée de financement organisée à l'automne 2008 à Montréal, durant laquelle la vice-première ministre Nathalie Normandeau avait amassé 43 000 \$ en contributions pour le PLQ.

La ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, ainsi que le ministre délégué aux Transports, Norman MacMillan, sont toujours l'objet de vérifications, tout comme leur association de circonscription.

Tout comme Mme Boulet, Mme Courchesne et M. MacMillan ont attiré l'attention du DGE après avoir laissé entendre que des entreprises pourraient contribuer au PLQ, ce qui est illégal.

La Presse canadienne



CLÉMENT ALLARD LE DEVOIR

Tony Tomassi a été congédié par le premier ministre Jean Charest, il y a dix jours, parce qu'il a utilisé une carte de crédit appartenant à BCIA, alors qu'il était député.



MICHEL DAVID

Nos lecteurs prendront note que la chronique de Michel David fait relâche.

Action-Longueuil et le Parti québécois contreviennent à la loi électorale

Le parti de la mairesse Caroline St-Hilaire a fait passer une contribution politique de 105 \$ pour une «dépense électorale»

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Le parti Action-Longueuil de la mairesse Caroline St-Hilaire a tenté de faire passer pour une «dépense électorale» une contribution politique faite à l'association du Parti québécois dans Taillon, a appris *Le Devoir*.

Le Directeur général des élections a qualifié la dépense de «non admissible» et transmis le dossier à ses services juridiques pour déterminer s'il y a lieu de dresser des constats d'infraction à l'endroit de personnes qui auraient pu servir de prête-noms. Quant au Parti québécois, «il a été avisé que la contribution avait été faite contrairement à la loi et qu'il devait la retourner au DGE», a précisé Audrey Garon, porte-parole du DGE.

Fin octobre 2009, le parti Action-Longueuil a émis un chèque de 105 \$ à Claudette Giguère en remboursement pour une dépense électorale

dite de «représentation». C'est France Prévost, agente officielle de Mme St-Hilaire (mais aussi présidente du Bloc québécois de Longueuil-Pierre-Boucher), qui a signé le chèque, dont le montant était inscrit dans le rapport de dépenses électorales du parti municipal, déposé au DGE le 28 janvier 2010. Selon les documents obtenus par *Le Devoir*, il s'agissait de l'achat de trois billets (deux d'adultes à 40 \$ et un pour étudiant à 25 \$) pour un brunch-bénéfice au Parti québécois, qui s'était tenu le 4 octobre 2009 au Club de Golf Le Parcours du cerf.

Les invités de marque étaient les députés péquistes Marie Malavoy et Pierre Curzi. Sur le billet, on pouvait lire que son prix constituait «une contribution financière au Parti québécois au sens de la loi. Un reçu sera remis pour usage fiscal». Or, l'article 90 de la Loi électorale interdit tout remboursement de contribution électorale et précise qu'elle doit être «versée par l'électeur

lui-même et à même ses propres biens». Ayant été remboursée, la contribution était donc illégale; en plus, Action-Longueuil a tenté de se la faire rembourser comme dépense électorale.

Fait cocasse, Claudette Giguère travaille pour la députée péquiste Marie Malavoy, dans Taillon. Jointe hier, Mme Giguère a commenté l'affaire ainsi: «A ma connaissance, je ne suis pas allée là-bas [le 4 octobre au Parcours du Cerf] pour l'événement dont vous me parlez.» Mme Giguère n'a pas exclu que d'autres personnes aient pu utiliser ces billets et qu'elle ait été utilisée comme prête-nom. Mme Caroline St-Hilaire était présente au brunch du 4 octobre 2009, qui s'est tenu pendant la campagne électorale à la mairie de Longueuil. Ancienne députée du Bloc québécois, Mme St-Hilaire est l'épouse du député péquiste Maka Kotto.

Le Devoir



La chercheuse principale de l'étude Interphone, la D^{re} Elisabeth Cardis, plaide pour la poursuite des recherches sur l'impact des téléphones portables un domaine peu exploité par les scientifiques malgré le fait que l'utilisation du portable ne cesse de se répandre un peu partout sur la planète.

Les doutes persistent sur les risques du cellulaire

Une vaste recherche internationale montre que le risque de cancer du cerveau ne semble pas accru sur une période de dix ans, mais les chercheurs restent très prudents

LOUISE MAUDE
RIOUX SOUCY

Le téléphone portable n'augmenterait pas le risque de développer un cancer du cerveau, montre la plus vaste étude internationale consacrée à cet enjeu de santé publique. Mais l'absence de risque accru ne signifie pas pour autant pas de risque du tout. Bien au contraire, ont aussitôt prévenu ses auteurs, qui mettent en garde contre des conclusions trop hâtives dans leur article à paraître aujourd'hui dans l'*International Journal of Epidemiology*.

Conduite dans 13 pays et coordonnée par le Centre international de recherche sur le cancer, l'étude Interphone est la première à s'intéresser à une cohorte aussi vaste (un peu moins de 13 000 personnes) sur une aussi longue période de temps (10 ans). D'ambitueuses prémisses qui, au final, soulèvent beaucoup plus de questions que de réponses.

De l'aveu même des scientifiques concernés, les résultats obtenus sont «ambigus», voire «déconcertants». «L'étude ne met pas en évidence un risque accru, mais on ne peut conclure qu'il n'y a pas de risque, car il y a suffisamment de résultats qui

indiquent aussi un risque possible», a résumé la chercheuse principale de cette étude, la D^{re} Elisabeth Cardis.

Pour mieux comprendre ses doutes, il faut décortiquer les résultats un à un. «Pour 90 % des utilisateurs, nous n'avons détecté aucun risque accru de cancer», explique le D^r Jack Siemiatycki, épidémiologiste au Centre de recherche du CHUM qui a dirigé la portion québécoise de

Pour les plus gros utilisateurs, les chiffres révèlent un risque de gliome accru de 40 % et un risque de méningiome de 15 % supérieur.

cette étude avec Marie-Élise Parent, de l'INRS. «Or, de façon surprenante, nous avons aussi découvert que ce risque était moindre chez ces utilisateurs que dans le groupe témoin.»

Il en va tout autrement pour les 10 % restants qui regroupent les plus gros utilisateurs, soit ceux ayant accumulé plus de 10 000 minutes, pour une moyenne de 30 minutes par jour pendant dix ans. Pour ceux-là, les chiffres révèlent plutôt un risque de gliome accru de 40 % et un risque de

méningiome de 15 % supérieur.

Cependant, «des biais et des erreurs limitent la force des conclusions» et «empêchent d'établir une interprétation causale» pour ces données, écrit la D^{re} Cardis. Cette dernière plaide donc pour la poursuite des recherches dans ce domaine peu exploité par les scientifiques alors que, paradoxalement, l'utilisation du portable ne cesse de se répandre un peu partout sur la planète.

D'autres études devront notamment être conduites pour déterminer l'effet des radiofréquences à plus long terme, croit le Dr Siemiatycki. «Interphone a permis d'écarter le risque, mais à brève échéance seulement, soit pour moins de dix ans. Or, le laps de temps entre l'exposition et les manifestations cliniques du cancer est de l'ordre de 15 ou 20 ans pour plusieurs cancérigènes. Donc, on ne peut pas écarter l'hypothèse d'un risque à long terme.»

Des comités d'éthique encombrants

Pour cela toutefois, il faudra une importante impulsion politique et, surtout, un assouplissement des

règles des comités d'éthique, croit l'épidémiologiste, qui dirige la chaire Environnement et cancer de l'UdeM. «Un des problèmes méthodologiques majeurs auquel nous avons été confrontés nous vient des comités d'éthique qui approuvent les projets. Ils ont eu tendance à restreindre, voire à contraindre notre accès aux sujets et aux informations les concernant.»

La tendance n'est pas unique. Elle serait même en constante progression au Canada et ailleurs dans le monde. «C'est un problème qui risque carrément de paralyser la recherche épidémiologique», estime le Dr Siemiatycki, qui note «une dissonance grandissante entre les préoccupations de la population et ce qui se passe dans le milieu de la recherche biomédicale».

Les recherches épidémiologiques sont pourtant essentielles, a-t-il fait valoir. Ce sont elles par exemple qui ont démontré l'effet du tabagisme sur le cancer du poumon, l'effet du VPH sur le cancer du col de l'utérus ou encore celui des rayons solaires sur les mélanomes.

Le Devoir

EN BREF

Les Patriotes sur scène

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB) offrira, lundi prochain, à l'occasion de la Journée nationale des Patriotes, au cabaret La Tulipe, *Patriotes en vers et pour tous*, un spectacle où des textes historiques et contemporains seront déclamés par les écrivains Jean-Claude Germain, Jean Barbe et Yvan Bienvenue. Succéderont sur la scène plusieurs comédiens qui interpréteront des extraits de la pièce *Les Grands Soleils* de Jacques Ferron. Des prestations musicales de Pierrick Jamin, Franklyn, Catherine Servedio et Daniel Boucher, qui seront accompagnés par Les truands de la ruelle, suivront. La soirée se conclura avec les slams de Carl Bessette et Sébastien Boulanger-Ga-

gnon. La SSJB profitera de l'occasion de la Journée nationale des Patriotes pour rendre des hommages posthumes à Pierre Falardeau, à Michel Chartrand et à Hélène Pedneault. — *Le Devoir*

Une facture compromettante

Toronto — Une femme de Toronto réclame 600 000 \$ au géant Rogers sans fil pour une atteinte présumée à sa vie privée, après que son mari eut découvert son infidélité au moyen de sa facture de téléphonie cellulaire, écrit le quotidien *Toronto Star*. Gabriella Nagy détenait un compte de téléphone sans fil avec Rogers sous son nom de jeune fille. Son mari était le détenteur du compte de câblodistribution de la famille. En juin 2007, quand son mari

les a aussi abonnés aux services d'Internet et de téléphonie de Rogers, l'entreprise a regroupé tous les services facturés à leur domicile — y compris le cellulaire de Mme Nagy — sur un seul et même relevé. Le mari de Mme Nagy y a remarqué plusieurs longs appels au même numéro, ce qui a mené à la découverte de ses activités extraconjugales et à la séparation du couple. Dans des documents présentés à la Cour supérieure de l'Ontario, Mme Nagy reproche à Rogers d'avoir «unilatéralement» annulé le contrat sous son nom de jeune fille pour le regrouper avec celui de son mari. Rogers nie avoir annulé ce contrat et dit ne pouvoir être tenu responsable de l'état du mariage de Mme Nagy, de ses aventures, de la fin du mariage ou de l'impact de la séparation sur elle. — *La Presse canadienne*

ACTUALITÉS

Les voyageurs malchanceux seront mieux protégés

LIA LÉVESQUE

Les voyageurs du Québec seront mieux protégés à compter du 30 juin.

L'Office de la protection du consommateur (OPC) et la ministre de la Justice, Kathleen Weil, ont présenté hier les éléments d'une nouvelle réglementation qui entrera en vigueur à la fin de juin.

«On peut parler d'une véritable Désormais, les clients seront indemnisés pour la totalité des services touristiques non reçus, sans plafond de 3000 \$

révision, d'une véritable mise à jour d'ensemble du secteur du voyage», a commenté le président de l'OPC, M^e Louis Borgeat.

La plus intéressante modification, pour le consommateur, est l'abolition du plafond de 3000 \$ pour indemniser un client dont l'agence a fermé, par exemple, ou qui n'a pas reçu les services qu'il avait achetés d'un agent de voyage détenteur d'un permis de l'OPC. Désormais, les clients seront indemnisés pour la totalité des services touristiques non reçus, sans plafond.

Le fonds d'indemnisation était nanti de 52 millions, le 31 mars dernier. À ce jour, 10 000 personnes en ont bénéficié.

De plus, les conseillers en voyage devront suivre un cours et passer un examen pour obtenir un certificat de conseiller en voyage délivré par l'Office.

Les hausses de prix seront autorisées, mais elles ne seront permises que s'il y a hausse du prix du carburant ou modification du taux de change. Et, pour qu'une telle hausse soit acceptée, le client devra en avoir été avisé par une clause à son contrat.

Si la hausse excède 7 %, le client pourra annuler et être remboursé en totalité ou bien choisir un autre service. Et aucune modification ne pourra être faite dans les 15 jours précédant la fourniture du service.

De plus, il n'y aura plus qu'un seul permis d'agent de voyage pour les transporteurs, les grossistes et les détaillants.

Fait à noter, pour les situations de «force majeure» et incontrôlables comme le chaos dans l'aviation provoqué récemment par les cendres du volcan islandais,

le fonds d'indemnisation ne pourra pas grand-chose. «Pour que le fonds puisse intervenir au bénéfice d'un consommateur, il est nécessaire qu'il y ait un manquement de la part du fournisseur de services. Dans une situation comme celle d'un volcan, on peut difficilement parler d'un manquement de la part des fournisseurs de services», a expliqué M^e Borgeat.

Réactions

Les mesures annoncées ont été bien reçues par les groupes visés. À l'Union des consommateurs, le responsable des communications, Charles Tanguay, s'est réjoui des modifications réglementaires.

Le défenseur des consommateurs apprécie moins le fait que l'on permette les hausses de prix à certaines conditions. «L'aspect qui nous embête un peu plus, c'est le fait de permettre des changements de prix jusqu'à 7 %, 15 jours avant le voyage. On espère que l'industrie n'abusera pas de cette mesure-là et que ce sera très strictement réservé aux situations qui sont prévues», a opiné M. Tanguay.

La Presse canadienne



FRANCOIS LENOIR REUTERS

Le fonds d'indemnisation québécois ne servira pas pour les cas de force majeure, comme le chaos provoqué par les cendres du volcan islandais.

Enquête sur la mort de Fredy Villanueva

Meas n'a pas vu les gestes fatidiques

Le témoin n'a aucun souvenir du témoignage qu'il a livré sous l'effet de la morphine

BRIAN MYLES

Denis Meas est l'un des principaux témoins de la mort de son bon ami Fredy Villanueva. Et pourtant, il n'a rien vu.

M. Meas se trouvait à une distance de 2 à 4 mètres de l'agent Jean-Loup Lapointe lorsque celui-ci a ouvert le feu sur le jeune Villanueva, le 9 août 2008 à Montréal-Nord. Il reculait après en avoir reçu l'ordre de la policière Stéphanie Pilote. Une fraction de seconde plus tard, il entendait des coups de feu, il voyait son ami s'écrouler dans le stationnement de l'aréna Henri-Bourassa et il ressentait l'intense douleur d'un projectile qui lui a transpercé l'épaule.

Denis Meas n'est cependant pas en mesure d'expliquer les gestes faits par Villanueva dans

les secondes précédant le drame. À son souvenir, son ami Fredy se trouvait à environ 1,5 m ou 2 m de l'agent Lapointe. «Je ne suis pas sûr de ses mouvements», a-t-il dit.

Le policier a prétendu lors de son témoignage que Fredy Villanueva l'avait saisi à la gorge et qu'il avait tenté de le désarmer. Denis Meas n'en sait trop rien. Il a bien vu Dany Villanueva se faire clouer au sol par l'agent Lapointe. Il a aussi remarqué, après les coups de feu, que le policier avait dégainé son arme, le bras en pleine extension. Mais entre ces deux événements, qui se produisent à quelques secondes d'intervalle, c'est le vide.

Il se souvient par contre que ses amis et lui étaient «sous le choc» lorsque le policier

Lapointe a tiré quatre coups de feu. «Moi, j'étais terrifié», a-t-il dit, hier lors de l'enquête du coroner sur la mort de Fredy Villanueva.

Denis Meas s'est sauvé, craignant que Lapointe ne tire à nouveau. Il a croisé un policier, arrivé en renfort sur les lieux. «J'ai été tiré par ton collègue», a-t-il dit. En guise de réponse, le patrouilleur aurait dégainé et pointé son arme en direction du blessé.

Conduit à l'urgence, Denis Meas a appris que les policiers voulaient l'arrêter pour voies de fait sur l'agent Lapointe. À la suite de son opération, alors qu'il était sous l'effet de la morphine, deux enquêteurs de la Sûreté du Québec l'ont interrogé sur son lit d'hôpital, le 10 août en fin d'après-midi.

Denis Meas dit n'avoir aucun souvenir de cette déclaration que son avocat, René Saint-Léger, a tenté d'exclure de la preuve la semaine dernière. «Je ne m'en souviens vraiment pas», a-t-il déclaré. Le témoin ne reconnaissait même pas sa signature sur la déclaration de la SQ, qui contredit en partie son témoignage. «Je ne me souviens pas de l'avoir signée. Je ne suis pas sûr que c'est ma signature. Je signe un peu mieux que ça», a-t-il avancé.

L'avocat de la policière Pilote, Gérald Soulière, a suggéré que Meas, un droitier, avait peut-être signé de sa main gauche en raison de sa blessure à l'épaule droite.

Le Devoir
Avec La Presse canadienne

Tranches de vie à l'haïtienne en plein cœur du quartier Saint-Michel

Une visite permet de découvrir la nourriture, les rites et les habitudes des Haïtiens d'ici

CAROLINE MONTPETIT

Chaque dimanche, à l'église protestante de Nazaréen de Saint-Michel de la 9e avenue, la population, largement haïtienne, du quartier, chante et danse sur des rythmes créoles. Lorsque les croyants, adultes, considèrent qu'ils sont prêts pour le baptême, le célébrant les invite à s'immerger complètement dans l'eau, dans une petite piscine creusée sous le sol de l'église.

C'est ce qu'apprennent, entre autres choses, samedi dernier, les participants à une nouvelle activité organisée par le groupe Amarrages sans frontières, qui se spécialise dans le tourisme portant sur les différentes communautés culturelles de Montréal.

Animée par la journaliste Stéphanie Casimir, la visite, que l'on a nommée *Il était une fois Haïti*, propose une incursion dans l'univers culturel haïtien, trop souvent méconnu des Montréalais, bien que la ville abrite une population d'origine haïtienne de quelque 160 000 âmes, et ce, si l'on s'en tient seulement aux chiffres officiels.

Du lot, quelque 70 % pratiquent la religion catholique, environ 20 % sont de confession protestante. Enfin, 99 % fréquentent le culte vaudou, lance en souriant Stéphanie Casimir. On le sait, depuis quelque temps, les pratiquants du vaudou à Montréal ont choisi de s'ouvrir davantage au monde, et il n'est pas rare que des non-Haïtiens puissent désormais assister à leurs cérémonies.

Dans la salle communautaire de l'église de Nazaréen, à l'étage, un petit document explique d'ailleurs comment on invoque les prêtres et prêtresses vaudou, les mambos et les ougans, qui invitent les esprits, nommés



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pendant la visite *Il était une fois Haïti*, les curieux visitent la Foire des Antilles, un marché d'alimentation haïtien du boulevard Saint-Michel, où l'on sert du griot, viande de porc préparée, et des bananes plantain vertes et jaunes.

lors de cérémonies. Plus tard, le film *Les Chemins de la mémoire*, de Frantz Voltaire, un documentaire portant sur le segment de l'histoire d'Haïti qui précède le régime des Duvalier père et fils, explique aussi comment le vaudou a été sévèrement réprimé par l'église chrétienne, les catholiques ayant été tenus de le rejeter publiquement, alors que de véritables autodafés brûlaient tous les objets de ce culte hérité des traditions africaines.

Plus tard, dans l'après-midi, Oswald Durand, descendant du poète du même nom — qui avait écrit notamment les paroles de la chanson *Choucoune*, reprise ici par Claude Valade, ou encore reprise en anglais par Henry Belafonte sous le titre *Yellow Bird* — livre une petite performance

de musique de la tradition troubadour haïtienne, «une sorte de petit journal de quartier chanté», comme il l'a décrit. Feu Oswald Durand aurait écrit *Choucoune* en 1883 en l'honneur d'une «femme marabout», comme on appelle les métisses en Haïti, alors qu'il était lui-même, dit-on, en prison pour avoir émis des opinions politiques contraires au régime.

Plus tard, après que les questions furent posées, le groupe se déplace vers la Foire des Antilles, un marché d'alimentation haïtien du boulevard Saint-Michel, où Marie-Andrée — Léléé, pour les intimes — sert du griot, viande de porc préparée, des bananes plantain vertes et jaunes, le tout arrosé de crèmes, cette boisson composée de lait, de noix de coco râpée et de rhum, qui, avec la sauce bien relevée, vient pimenter les échanges.

Entre-temps, les participants auront appris quelques mots de créole, auquel ils trouveront des similitudes avec le parler québécois, les deux langues ayant largement emprunté au vieux français. À titre d'exemple, leur «*as swéva*», pour «ce soir», ressemble à notre «à souève», et leur «*map*

boule piti piti», pour «je brûle petit à petit», ou, «je vais très bien», pourrait se traduire par «je pète le feu», en québécois!

Au cours de son exposé, Stéphanie Casimir faisait par ailleurs un rapprochement entre les pensées de Toussaint Louverture, héros révolutionnaire haïtien qui lutta pour la première république noire, et Louis-Joseph Papineau. Les quartiers Saint-Michel, Saint-Léonard et Montréal-Nord de Montréal sont ceux où l'on trouve la plus forte concentration de Québécois d'origine haïtienne, et on apprendra qu'en ce qui a trait aux guerres de gangs de rues, les Bleus, ou les Crisp, de Saint-Michel, s'opposent en général aux Rouges, ou aux Blood, de Montréal-Nord.

L'expérience est sans doute bénéfique, puisque la Ville de Montréal a elle aussi décidé d'intégrer un circuit haïtien à ses Journées de la culture de l'automne prochain. On pourrait y intégrer des représentations d'artistes haïtiens et peut-être des cours de créole à suivre en autobus.

Le Devoir

LES PRIX LA RELÈVE EN PLACE

Faites reconnaître vos initiatives POUR LA RELÈVE!

Des jeunes sont membres de votre conseil d'administration?

Des jeunes prennent part aux décisions de votre organisation?

Soumettez votre candidature pour les prix *La relève en place!*

INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 23 MAI 2010

Le Forum jeunesse de l'île de Montréal et la Conférence régionale des élus de Montréal reconnaissent par ces prix les organisations et les entreprises montréalaises intégrant des jeunes de 16 à 35 ans au sein de leur conseil d'administration ou de leurs lieux décisionnels.

Information : 514 842-2400, poste 2048

www.fjim.org/releve

10^e anniversaire Forum jeunesse de l'île de Montréal

CRÉ de Montréal Conférence régionale des élus

LE DEVOIR 100 ans de journalisme

Enrichir Québec de relève

Jeunes en relève

Camps d'été 2010

DEPUIS 1983
MWS CAMPS D'IMMERSION EN ANGLAIS

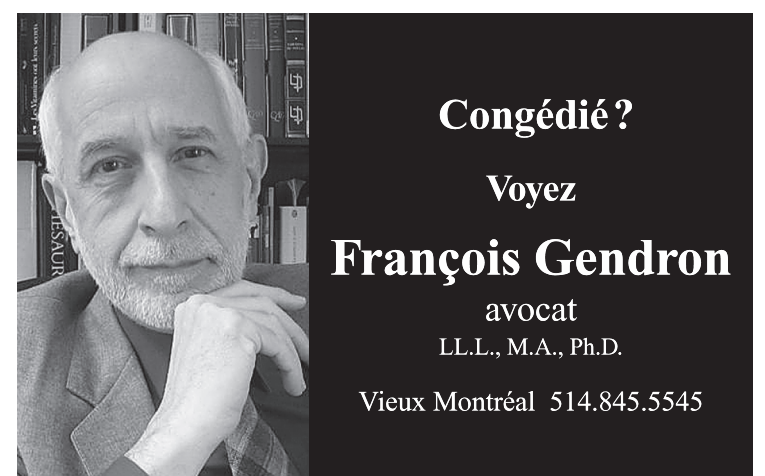


Pour étudiants de 7 à 17 ans
Centre-ville de Montréal et Toronto
Camp de jour et résidence

Pour information:
à Toronto: (416) 921-6998
à Montréal: (514) 531-4193

www.mwscamps.com

office@mwscamps.com



Congédié?

Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

LE MONDE

République dominicaine

Le scrutin est marqué par la violence

Saint-Domingue — Au moins cinq personnes sont mortes et treize ont été blessées dimanche en République dominicaine au cours d'un scrutin législatif dont les premiers résultats donnent une victoire écrasante au parti du président sortant Leonel Fernandez.

Selon la presse locale, les personnes décédées sont tous des hommes et ont été tués par balles dans des affrontements entre le Parti de la Libération dominicaine (PLD, libéral) au pouvoir, et le Parti révolutionnaire dominicain (PRD, social-démocrate, opposition).

Selon les premiers résultats officiels, le PLD a rafé 28 à 29 sièges sur 32 au Sénat. Les résultats pour la Chambre des députés ne sont pas encore connus. Lors de la législature précédente, le PLD détenait 75 % des sièges au Sénat et 54 % à la chambre basse.

Six millions de Dominicains étaient appelés à élire dimanche les sénateurs, les députés et les maires de leur pays qui jouxte Haïti. Le tribunal électoral et les observateurs de l'Organisation des États américains (OEA) ont constaté des incidents violents dans plusieurs endroits du pays. Le président Leonel Fernandez a regretté ces incidents. «*Nous regrettons profondément ces faits violents*», a-t-il dit.

Agence France-Presse

EN BREF

La voie est libre pour Allaoui

Bagdad — Neuf députés élus aux dernières législatives irakiennes, menacés de disqualification pour leurs liens présumés avec le parti de Saddam Hussein interdit, garderont leur siège, a affirmé hier le chef d'une commission chargée de purger les Baassistes. Sept des neufs députés appartiennent à la liste de l'ancien premier ministre laïque, Iyad Allaoui. Quatre ont été élus à Bagdad et les autres à Ninive, Anbar et Babylone. Cette décision confirme la victoire de M. Allawi, arrivé en tête du scrutin avec 91 sièges, contre 89 au premier ministre sortant Nouri al-Maliki. — AFP

Attentat contre un car en Inde

Raipur — Au moins 35 personnes ont été tuées hier lorsqu'un car transportant des civils et des policiers, a sauté sur une mine dans un État du centre de l'Inde où la rébellion maïste mène de sanglants attentats, selon les autorités. «*Vingt-quatre civils et onze policiers sont morts, et quinze autres personnes, dont quatorze policiers, ont été blessées*», a déclaré le gouverneur de l'État de Chhattisgarh, dans la capitale de l'État, Raipur. Le Chhattisgarh a récemment été le théâtre d'attaques sanglantes attribuées aux rebelles. Le 8 mai, six paramilitaires avaient été tués par l'explosion d'une mine posée par des rebelles. — AFP

Trafic aérien perturbé

Londres — Le trafic aérien est resté perturbé hier soir malgré la réouverture des aéroports fermés depuis dimanche dans le nord de l'Europe à cause du nuage de cendres volcaniques venu d'Islande, tandis que des compagnies aériennes critiquaient ces nouvelles restrictions. Un millier de vols devaient être annulés hier dans le ciel européen en raison d'un nouveau passage du nuage, selon l'Organisation européenne de la navigation aérienne, Eurocontrol. La présence du nuage a entraîné la fermeture successive à partir de dimanche d'aéroports au Royaume-Uni, en Irlande et aux Pays-Bas. — AFP



Flanquant le président iranien, Mahmoud Ahmadinejad (au centre), le président brésilien, Luiz Inacio Lula da Silva, et le premier ministre turc, Tayyip Erdogan, avaient fait le déplacement jusqu'à Téhéran.

Pour l'Occident, le «problème iranien» demeure entier

L'accord conclu avec la Turquie et le Brésil ne suffit pas à dissiper les soupçons sur le programme nucléaire de Téhéran

Paris — Les Occidentaux se montraient circonspects hier après la signature d'un accord sur l'enrichissement d'uranium entre l'Iran, le Brésil et la Turquie, voulant maintenir la pression sur Téhéran pour régler le «problème» du programme nucléaire iranien.

L'annonce de l'accord, qui prévoit l'échange en Turquie d'uranium faiblement enrichi iranien contre de l'uranium enrichi à 20 % destiné à un réacteur de recherche à Téhéran, est intervenue alors que les Occidentaux cherchent à faire adopter aux Nations unies des sanctions renforcées contre Téhéran, soupçonné de chercher à se doter de l'arme atomique sous couvert de nucléaire civil.

Les ministres turc et brésilien des Affaires étrangères, dont les pays sont actuellement membres non-permanents du Conseil de Sécurité, ont estimé après avoir signé l'accord qu'il ne devrait plus être question de renforcer les sanctions. Mais plusieurs pays occidentaux entendaient visiblement maintenir la pression, à commencer par Washington, ardent promoteur de sanctions à l'ONU.

Les États-Unis ont souligné hier avoir «*toujours de graves inquiétudes*» sur le dossier nucléaire iranien et que l'accord ne remettait en cause, ni ne ralentissait leur quête de nouvelles sanctions contre la République islamique.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, Robert Gibbs, s'est toutefois gardé de catégoriquement rejeter la proposition négociée par deux importants pays émergents, soulignant qu'elle devrait être «*soumise à l'Agence internationale de l'énergie atomique [AIEA] avant qu'elle puisse être évaluée par la communauté internationale*».

Le département d'État a ensuite annoncé que les États-Unis allaient «*consulter largement*» dans les prochains jours, y compris la Turquie et le Brésil, au sujet de l'accord.

L'AIEA a de son côté demandé à l'Iran de

confirmer l'accord par écrit.

La Russie, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, a souhaité par la voix du président Dmitri Medvedev, «*une courte pause*» afin de «*mener des consultations immédiates avec toutes les parties intéressées y compris l'Iran*». Moscou, soutien traditionnel de l'Iran, a dernièrement nettement durci le ton avec Téhéran. La Chine, autre membre permanent du Conseil de sécurité et toujours réticente à l'idée de sanctions contre l'Iran, n'a pas immédiatement réagi.

Plus tôt, les alliés européens de Washington avaient affiché leur scepticisme, Paris soulignant qu'une «*solution à la question du [réacteur de recherche civil iranien] TRR, le cas échéant, ne réglerait en rien le problème posé par le programme nucléaire iranien*».

«*L'Iran reste une sérieuse source d'inquiétude*», avait insisté le sous-secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères Alistair Burt, assurant qu'il fallait «*continuer*» d'oeuvrer à l'ONU pour des sanctions. Même tonalité à Berlin, où le porte-parole adjoint du gouvernement, Christoph Steegmans, a estimé qu'un accord avec l'AIEA «*ne peut pas être remplacé par un accord avec d'autres pays*».

L'accord «*ne répond que partiellement aux questions qu'ils [l'AIEA] ont soulevées*», a pour sa part jugé le chef de la diplomatie de l'Union européenne, Catherine Ashton. L'ONU a jugé cet accord «*encourageant*» tout en soulignant que les résolutions du Conseil de sécurité devaient être appliquées.

Le ministre égyptien des Affaires étrangères, Ahmed Aboul Gheit, a salué l'accord, tout comme le président brésilien Luiz Inacio Lula da Silva, et le premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan, qui ont même fait le déplacement à Téhéran.

Agence France-Presse

Libération de Clotilde Reiss

La gauche réclame plus de transparence

Paris — Des dirigeants de l'opposition réclament la transparence sur les conditions de libération de Clotilde Reiss, le Parti socialiste assurant qu'elle avait donné lieu à des contreparties de Paris à Téhéran.

La France et l'Iran ont démenti tout marchandage en vue du retour en France de la jeune universitaire, dont les peines de prison pour espionnage ont été commuées en amende.

Sur LCI, le député de Seine-Saint-Denis, Claude Bartolone, a réclamé l'audition du ministre des Affaires étrangères, Ber-

nard Kouchner, devant la commission ad hoc à l'Assemblée afin qu'il «*s'explique*» sur les conditions de cette libération.

«*Pouvez-vous imaginer que tout cela a été fait pour les beaux yeux de Nicolas Sarkozy?*», s'est-il interrogé. «*Qu'on ne prenne pas le Parlement et les Français pour des demeurés. Il y a eu négociations et multiples interventions*».

La libération de Clotilde Reiss après dix mois de détention puis d'assignation à résidence à Téhéran est survenue alors que le calendrier diplomatique-judiciaire est chargé

entre la France et l'Iran.

Le 5 mai, la justice française a refusé d'extrader un ingénieur iranien réclamé par les États-Unis. Elle doit se prononcer aujourd'hui sur la liberté conditionnelle d'Ali Vakili Rad, condamné pour l'assassinat de l'ex-premier ministre iranien Chapour Bakhtiar.

Le porte-parole du PS, Benoît Hamon, a affirmé sur i Télé que la libération de Clotilde Reiss avait donné lieu à des contreparties de la part de Paris.

Reuters

Rapprochement russo-ukrainien

Kiev — Le président russe, Dmitri Medvedev, a scellé hier à Kiev le rapprochement spectaculaire entre la Russie et l'Ukraine en signant une série d'accords bilatéraux avec son homologue Viktor Ianoukovitch, dont il a fait l'éloge lors de sa deuxième visite en moins d'un mois.

Cinq accords de coopération ont été signés, dont le plus important concerne la délimitation de la frontière russo-ukrainienne. Les autres portent sur l'utilisation conjointe du système russe de navigation par satellite Glonass, et la collaboration dans les secteurs bancaire, culturel et éducatif.

La Russie a «*enfin des partenaires à part entière en Ukraine, c'est-à-dire des dirigeants normaux qui prennent des décisions et les mettent en oeuvre*», a déclaré M. Medvedev, lors d'une conférence de presse conjointe

avec son homologue ukrainien

M. Ianoukovitch a succédé en février au pro-occidental Viktor Iouchtchenko, dont les rapports avec Moscou étaient très tendus. Dès son arrivée au pouvoir, le nouveau chef de l'État a lancé le rapprochement avec la Russie, ce qui n'est pas sans inquiéter l'opposition pro-occidentale.

Dans un geste à forte portée symbolique, M. Medvedev a commencé par rendre hommage aux millions d'Ukrainiens victimes de la grande famine des années 1932-33. Ce sujet était une pomme de discorde entre Kiev et Moscou, nombreux étant ceux en Ukraine qui considèrent cette page noire de l'histoire soviétique comme un génocide, un terme rejeté par la Russie et M. Ianoukovitch.

Agence France-Presse

THAÏLANDE

L'espoir réside dans l'offre de trêve des «chemises rouges»

THANYARAT DOKSONE

Bangkok — Le gouvernement thaïlandais a annoncé hier qu'il accepterait une proposition de cessez-le-feu émanant d'un dirigeant des «chemises rouges» si les contestataires renégaièrent leur camp dans le centre de Bangkok, après cinq jours d'affrontements dans les rues de la capitale qui ont fait au moins 37 morts.

Le cessez-le-feu a été proposé par Nattawut Saikuwa lors d'un bref entretien téléphonique avec le négociateur en chef du gouvernement Korbsak Sabhavas. D'après ce dernier, les deux hommes ont conversé cinq minutes. Il s'agissait des premières discussions directes entre les deux parties depuis le début des violences jeudi. Mais M. Sabhavas a précisé que de grands progrès étaient improbables dans la mesure où de profondes divergences demeurent.

Reste que le négociateur dit avoir déclaré à son interlocuteur que l'armée cesserait de tirer si les «chemises rouges» retireraient leurs militants des rues afin qu'ils réintègrent leur camp dans le centre de la capitale. «*S'ils rappellent [les protestataires] à Rajprasong, il n'y aura pas une seule balle tirée par les soldats*», a-t-il souligné, en référence à la zone de trois kilomètres carrés où des milliers de contestataires campent depuis le 3 avril. On ignore dans l'immédiat la teneur de la réponse du leader des «chemises rouges».

Le quartier commerçant de Rajprasong est encerclé par des militaires sur un vaste périmètre. La colère des opposants au gouvernement a gagné les rues envi-

ronnantes, qui sont devenues le théâtre de véritables scènes de guérilla urbaine.

Au moins 37 personnes, pour la plupart des civils, ont perdu la vie et 266 autres ont été blessées dans les violences depuis jeudi, selon des chiffres officiels.

Parmi les victimes, le général renégat Khattaya Sawasdiaphol, qui avait rejoint les «chemises rouges». Atteint d'une balle dans la tête jeudi, il a succombé lundi à ses blessures. L'attaque contre cet officier, plus connu sous le nom de Seh Daeng, avait envenimé une situation déjà très tendue dans les rues de Bangkok, après plus de deux mois de manifestations des «chemises rouges».

«*Évacuez immédiatement la zone considérée comme dangereuse*», a déclaré le gouvernement à la télévision, précisant que des autocars seraient mis à disposition pour ramener les manifestants chez eux. Le gouvernement avait lancé un nouvel ultimatum aux quelque 5000 «chemises rouges» encore retranchés à Rajprasong, les appelant à quitter les lieux sous peine de risquer deux ans de prison.

L'ultimatum a toutefois expiré sans départ des «chemises rouges» -partisans de l'ancien premier ministre Thaksin Shinawatra qui exigent le départ de l'actuel chef du gouvernement Abhisit Vejjajiva- mais leurs dirigeants ont appelé à l'intervention du roi de Thaïlande Bhumibol Adulyadej et proposé de nouvelles négociations pour mettre fin à la crise. Le monarque, âgé de 82 ans et hospitalisé depuis septembre dernier, est resté silencieux jusqu'à présent.

Associated Press



Grand Isle, un paradis menacé

BP revendique de «grands progrès»

La pétrolière réussit à siphonner environ le cinquième du brut qui se déverse dans l'océan

La Nouvelle-Orléans — BP a affirmé hier enregistrer de «*grands progrès*» contre la marée noire grâce à un tuyau permettant de siphonner jusqu'à un cinquième des centaines de milliers de litres de brut qui se déversent quotidiennement dans le golfe du Mexique.

Les hydrocarbures sont absorbés grâce à un tube d'une dizaine de centimètres de diamètre inséré dans le conduit du puits gisant sur le sol marin à 1500 m de profondeur. Le pétrole récupéré est stocké à bord d'un navire à la surface, à quelques 80 km des côtes de Louisiane.

«*Cela semble prometteur*», a déclaré le ministre de la Sécurité intérieure, Janet Napolitano, avant d'ajouter toutefois que «*nous sommes au milieu de cette crise et pas prêts d'en voir la fin*».

Le tube «*est en marche depuis plus de 24 heures*» et récupère jusqu'à «*1000 barils de brut [environ 160 000 litres] par jour*», a déclaré sur CNN Doug Suttles, un responsable du géant pétrolier britannique qui exploitait la plateforme dont le naufrage le 22 avril a provoqué la marée noire.

C'est un «*grand progrès*», a

souligné M. Suttles, même si la quantité récupérée ne représente qu'un cinquième des 800 000 litres, selon BP, qui se répandent quotidiennement dans la mer.

Ce volume serait toutefois cinq à 20 fois supérieur, selon de récentes évaluations d'experts, dont la thèse semble être accréditée par la découverte par des scientifiques américains d'énormes nappes de brut à grande profondeur.

Contrairement à ce qui se passe quand le pétrole se répand depuis la surface, le fait que la fuite se situe au fond de l'océan «*signifie tout simplement que la vie est en danger dans toute la colonne d'eau*», estime Paul Montagna, expert au Harte Institute de l'université A&M du Texas à Corpus Christi. «*Les produits dispersants sont eux aussi toxiques. Les organismes sont exposés à beaucoup de matières toxiques*», ajoute ce spécialiste.

«*Il y a toujours du pétrole qui sort*», a reconnu Doug Suttles. «*Mais on espère pouvoir augmenter la quantité récupérée dans les prochaines 24 heures*».

Agence France-Presse

ÉDITORIAL

Dons aux partis politiques

Le cas Cimon

L'ancien ministre Marc Bellemare a fait une sortie dans les pages du *Devoir* samedi dans laquelle il a dit craindre que la commission Bastarache ne soit l'affaire d'une clique. Il a dénoncé la nomination de Pierre Cimon comme procureur principal dont le défaut est d'avoir fait des dons au Parti libéral. Si cela pose un problème de perception, l'impartialité de la commission n'est pas pour autant remise en cause. Du moins, cela reste à voir.

M

arc Bellemare a le droit de soulever une telle question puisque la commission Bastarache a été créée pour examiner ses allégations sur la politisation du processus de nomination des juges dont il dit avoir été témoin. La composition et le fonctionnement de la commission auront un impact sur sa crédibilité, car, au-delà de ses allégations, c'est l'individu Marc Bellemare qui sera jugé.

Le propos de Marc Bellemare étonne toutefois. Parler de clique est excessif. L'ancien ministre libéral établit une séquence de liens à travers le cabinet juridique Heenan Blaikie auquel sont associés Michel Bastarache, Pierre Cimon, puis Pierre Marc Johnson, proche du ministre Raymond Bachand tout en étant par ailleurs le conjoint d'Hélène de Kovachich, qui est présidente du Tribunal administratif du Québec.

À en croire M. Bellemare, on ne sait plus trop qui tiendra la plume au moment d'écrire le rapport de la commission d'enquête. Il ne s'y serait pas pris autrement pour discréditer d'avance le résultat de l'enquête. Attendons! Il faudra juger sur pièces. Parlant de Pierre Marc Johnson, on peut rappeler les doutes soulevés à son endroit lorsqu'on lui confia l'enquête sur l'effondrement du viaduc de la Concorde. On avait présumé de sa partialité en raison de sa présence au conseil d'une grande entreprise de ciment. Puisque ce viaduc était en béton, certains craignaient qu'il puisse protéger cette industrie. Le déroulement des travaux de la commission démontrera qu'il n'en était rien.

Cette réserve faite, il reste que la présence de M^c Cimon pose un problème de perception dont le commissaire Bastarache aurait dû tenir compte. Qu'il ait contribué à la caisse du Parti libéral ces dernières années indique l'existence d'un lien avec ce parti. Ce qui est en cause ici est le fait qu'il sera le pivot d'une enquête portant sur des questions qui touchent le financement des partis politiques et du Parti libéral. Si cela n'entache pas l'impartialité de la commission jusqu'à preuve du contraire, sa nomination influera sur sa crédibilité. Juriste émérite, Michel Bastarache aurait dû prendre garde à cet aspect des choses.

Le cas de Pierre Cimon illustre bien la pertinence de l'obligation de divulgation du nom des donateurs aux partis politiques. Pour certains, la presse devrait s'abstenir d'utiliser cette information puisque la loi permet à toute personne physique de faire un don jusqu'à concurrence de 3000 \$. Au contraire, cela s'impose lorsqu'on est élu, comme dans le cas présent, l'intérêt public est en cause. Par contre, s'il avait été nommé à une autre fonction sans lien avec les activités du Parti libéral, cela n'aurait pas été pertinent, surtout au vu de sa compétence professionnelle. Quant à la valeur des dons, elle semble indiquer qu'ils ont été faits par conviction, et non par intérêt. Or, il arrive souvent, et cela a été illustré plusieurs fois ces dernières semaines, que les dons soient faits dans l'espoir d'une faveur ou pour remerciement de faveur obtenue du gouvernement. Cela doit pouvoir être dit et écrit, car c'est là que l'on pervertit l'esprit de la loi sur le financement des partis.

Avortement

Air vicié

Les propos rétrogrades et anachroniques du cardinal Marc Ouellet sur l'avortement — inacceptable selon lui, même après un viol — ne sont pas venus d'un huruberlu, seul à promouvoir des préceptes moraux méprisants pour les droits des femmes. Voilà qui inquiète autant que cela choque: à la faveur d'une montée de la droite au Canada, le cardinal profite d'une puissante cour.

La controverse n'est pas anodine. Elle survient au moment où s'orchestre un mouvement en faveur de la réouverture du débat sur la criminalisation de l'avortement. On l'a vu la semaine dernière à Ottawa lors d'une manifestation: les pro-vie gagnent en assurance, car ils estiment être dans un cycle politique favorable. Plusieurs soutiennent les propos du cardinal Ouellet, si radicaux soient-ils: il n'a laissé aucune place à la nuance ce samedi en associant une femme violée se faisant avorter à une criminelle.

Cela rappelle cette histoire d'horreur survenue au Brésil en mars 2009: une fillette de neuf ans, agressée depuis six ans par son beau-père dont elle était devenue enceinte, a subi une interruption de grossesse, mais fut excommuniée par un archevêque. Il prétendait que «le viol est un péché moins grave que l'avortement».

Cette vision aberrante, qui méprise totalement la lutte menée par les femmes pour arriver à la décriminalisation de l'avortement, occulte justement le fait qu'il est d'abord et avant tout question du respect du choix des femmes. La polémique crée des glissements de sens sournois. Certains voudraient en effet transformer les pro-choix en adeptes de l'avortement comme moyen de contraception, ce qui n'a rien à voir avec la liberté de choix appartenant à la femme.

Nous saluons d'ailleurs la sortie de la ministre de la Culture et des Communications, Christine St-Pierre, qui a clairement hier rembarqué les auteurs d'opinions aussi peu de leur temps. «Jamais, on n'acceptera, nous les femmes, et bien des hommes au Québec, de revenir aux broches à tricoter! Jamais! Cette question est réglée.» La ministre fédérale Josée Verner aussi a condamné la sortie du cardinal, et a assuré que son gouvernement n'avait pas l'intention de rouvrir le débat sur l'avortement. On voudrait la croire.

L'air ambiant est donc vicié autour de cette question. Mais quelques bouffées rafraîchissantes s'y glissent, comme cette homélie contre l'homophobie, une première, prononcée dimanche à l'église Saint-Pierre-Apôtre de Montréal. À côté des porte-voix officiels de l'Église, tel Marc Ouellet, qui véhiculent une image négative de la sexualité, où la contraception, l'avortement, l'homosexualité et la place des femmes dans l'Église sont autant d'égratignures à une certaine «culture de la vie», ce son de cloche est inspirant.

machouinard@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



L E T T R E S

Viol et avortement

Comme citoyen et comme bachelier en théologie, les propos du cardinal Ouellet soulèvent ma répulsion: votre dernière prise de position m'indigne. Selon vous, l'avortement serait incompatible avec la foi chrétienne, même si la grossesse résulte d'un viol. L'avortement est une décision grave. Sa confusion, par une minorité, avec un moyen banal de contraception mérite de sérieux efforts d'éducation.

Mais prendre prétexte de certains abus «libéraux» et décréter que le viol est moins grave que l'avortement heurte la conscience, le sens commun de la majorité des catholiques. Vos propos *ex cathedra* rappellent tristement ceux de l'archevêque brésilien Cardoso Sobrinho qui, en 2009, n'avait pas hésité à excommunier l'équipe médicale qui avait pratiqué l'interruption volontaire de grossesse d'une enfant de 9 ans agressée par son beau-père violeur. La mère avait subi la même punition canonique. Pour l'adulte ignoble qui a assassiné l'innocence d'une enfant: pas d'anathème.

Le Christ est venu pour que nous ayons la vie en abondance. Les pauvres parmi les pauvres en premier et les enfants abusés en sont. Vos condamnations s'éloignent de ce credo. La vie en abondance est maintenant mieux défendue par Amnesty internationale et Human Rights Watch qui font campagne en faveur de la dépénalisation de l'avortement pour les femmes victimes de viol ou d'inceste, ou dont la grossesse met la vie en danger. Parce que refuser un avortement à une victime de viol est inhumain. C'est nier la dignité de la personne humaine faite à l'ima-

ge de Dieu. Le refus dogmatique de l'avortement à une enfant victime d'inceste a un nom dans le Code civil du Québec: non-assistance à une personne en danger.

Richard Lacasse

Lévis, le 16 mai 2010

«Quelle compétitivité?»

Bravo et chapeau à M. Jean-Robert Sansfaçon. J'ai été ravie de lire son éditorial du 15 mai intitulé: «Quelle compétitivité?» où il dénonce le monde des affaires qui n'arrête pas de quémander des réductions d'impôts, en invoquant la compétitivité mondiale. M. Sansfaçon démontre que, bien au contraire, Montréal se classe parmi les villes les plus compétitives au monde.

En effet, le régime fiscal actuel, c'est «Robin des bois à l'envers: on vole la classe moyenne pour donner aux riches.» Les multinationales et les grandes entreprises ont impunément recours à l'évasion fiscale. Elles bénéficient d'échappatoires fiscales, de crédits d'impôt, et de paradis fiscaux. Comme le mentionne Brigitte Alepin dans son livre *Ces riches qui ne paient pas d'impôts*, les grandes entreprises ne paient pas leur juste part d'impôts. Elles n'en versent que 4 % de l'assiette fiscale lorsqu'elles en paient.

Et, comme si ce vol institutionnalisé des fonds publics ne suffisait pas, elles ont le toupet de demander des subventions, même si elles déclarent chaque année des profits records. C'est de l'assistance sociale pour les riches!

Le reste d'entre nous paie plus de 60 % de son salaire en taxes diverses: impôts fonciers, retenues à la source, taxes scolaires, taxes de

vente et de service, frais d'utilisation, etc. Toutefois, lorsque nous demandons des fonds pour des services essentiels tels que les soins de santé, l'éducation ou la réparation des ponts et des infrastructures, on nous sert toujours la même rengaine: «Les coffres de l'État sont vides!» Warren Buffet, le gourou américain de la finance, admet que si les grandes entreprises payaient leur juste part d'impôts, l'imposition des particuliers deviendrait complètement inutile.

Faire payer les pauvres n'est pas du tout courageux, M. Charest, c'est plutôt lâche!

Nadia Alexan

Montréal, le 15 mai 2010

Une honte

Décidément, le comportement au volant des conducteurs québécois envers les cyclistes confine au je-m'en-foutisme: tassez-vous les deux roues, j'arrive avec mon pick-up. Au Québec, le total manque de civisme au volant n'est plus à démontrer, et le partage de la route entre autos, camions et vélos reste une notion qui échappe à la plupart des conducteurs. Un Québécois qui voudrait rouler sur la route, devrait se tourner vers l'Ontario, la Nouvelle-Angleterre ou vers certains pays d'Europe. Le faire au Québec s'apparente au suicide. Quant aux fameuses pistes cyclables de Montréal, celles qui ne sont délimitées que par des lignes peintes sur la chaussée, elles exposent davantage les cyclistes aux accidents que s'ils empruntaient les rues qui en sont dépourvues. Tristesse pour ces vies inutilement interrompues.

Serge M. Vaillancourt

Montréal, le 14 mai 2010

LIBRE OPINION

Niveler par le bas

ANTOINE BRESSANI

Élève de la cinquième secondaire au Collège Jean-de-Brébeuf

C'est un rêve — utopique — que d'espérer voir la totalité de la population partager un niveau d'éducation élevé. C'est aussi, sans doute, l'idéal absolu de notre système d'éducation qui fait tout pour inciter la jeunesse à poursuivre des études. Seulement, je pose la question: est-ce pour le mieux que d'encourager à outrance les études supérieures?

Je suis convaincu que l'éducation fait fausse route en s'efforçant de satisfaire l'ensemble intégral des élèves, dans l'espoir qu'aucun ne délaisse l'école. En effet, cette visée est synonyme d'un nivellement par le bas de la qualité même de cette éducation. C'est le système en entier qui souffre de cette volonté d'imposer le même niveau d'éducation à tous.

L'enseignement du primaire jusqu'au pré-universitaire s'est dégradé durant les dernières décennies. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les manuels scolaires d'aujourd'hui à ceux d'autrefois qui, plutôt que d'offrir des images et des leçons vides, insistaient sur l'acquisition de connaissances. Ou alors d'observer les problèmes grandissants de disciplines, et la perte d'autorité du corps professoral, ou de constater les nouvelles évaluations de «participation» qui ne sont qu'un boniment en vue de permettre une bonification des moyennes.

Les programmes deviennent de plus en plus vagues et de moins en moins exigeants, au détriment évident de la valeur du résultat. Est-ce raisonnable qu'un instituteur ait à se

demander s'il parviendra à donner son cours? Les enseignants le disent, le répètent, l'éducation se détériore. J'en suis témoin navré depuis maintenant plus de dix ans: le labeur et l'apprentissage perdent toute primauté. On déplore dans les universités le calibre moyen des élèves, qui va en diminuant. Les nombreuses réformes de notre système sont autant de coupables et de preuves flagrantes de cet affaiblissement, leur but premier étant invariablement de rendre l'enseignement plus accessible et de retenir le plus possible de jeunes.

C'est indéniable, l'éducation est un droit fondamental — mais de là à rendre obligatoire à tous, du cancer au prodige, le même programme jusqu'à 16 ans? Le véritable défi, selon moi, est plutôt de réussir à offrir (et non à imposer) un enseignement excellent de façon équitable à tout le monde, classes sociales et origines confondues.

J'admets volontiers considérer les cours comme trop lents — je m'ennuie, je perds ma motivation et m'étonne peu que les jeunes comme les enseignants se découragent. Ces derniers peinent à satisfaire l'appétit des élèves plus doués sans perdre les élèves en difficulté (qu'aujourd'hui il est impossible de recaler). Il est absurde de souhaiter que les jeunes partagent uniformément la curiosité intellectuelle: ce serait forcer la nature. Ce n'est pas en diluant la matière, en reléguant les connaissances à acquérir et en mélangeant toutes sortes de compétences que l'esprit s'en portera mieux. Du reste, beaucoup de décrocheurs le sont par manque d'intérêt et de défi, et non pas par incapacité. La solution n'est donc pas de ralentir encore le rythme — ce

serait peut-être même se tirer dans le pied.

Je fréquente le collège privé classique, prétendument à l'épreuve de l'assouplissement, et pourtant je suis en mesure de certifier que l'éducation s'effrite et que les jeunes passent tranquillement de disciples à princes, même dans un tel établissement (soumis, après tout, aux lois et à la société).

Faut-il vouloir que tout le monde possède un diplôme supérieur, ou alors devrait-on simplement souhaiter que tout le monde ait accès à l'université? On ne peut faire fi des différences de force, ou d'intérêt intellectuel, et ce, même avant le collège. Bien entendu, ce serait être idéaliste que de prier pour une éducation adaptée à chaque individu. Ainsi, je soutiens qu'il vaudrait mieux s'en tenir à une certaine qualité, quitte à faire travailler plus ardemment les élèves. La vraie bataille à mener, c'est de permettre financièrement l'éducation à qui la désire vraiment. L'idée à défendre, au risque de rappeler Voltaire, c'est la carrière ouverte au talent, d'où qu'il vienne.

Bref, je crois fermement que l'éducation doit être reine plutôt que subordonnée. Il est beau de vouloir éduquer l'ensemble des citoyens, mais au prix d'admettre une formation piètre et ennuyeuse? Évidemment, la mode de l'époque porte une partie du blâme: il est malaisé pour les enseignants, du haut de leur bac en éducation, de combattre la mentalité de l'enfant-roi, chéri et préservé du moindre effort. Je ne saurais à qui adresser ce mot, car je doute de l'existence d'un thaumaturge disposé à accomplir un miracle. Simplement, je vois le système d'éducation s'enliser, et la maîtrise du français n'est qu'une victime parmi d'autres. Après tout, ce sont les écoles qui forment la société.

IDÉES

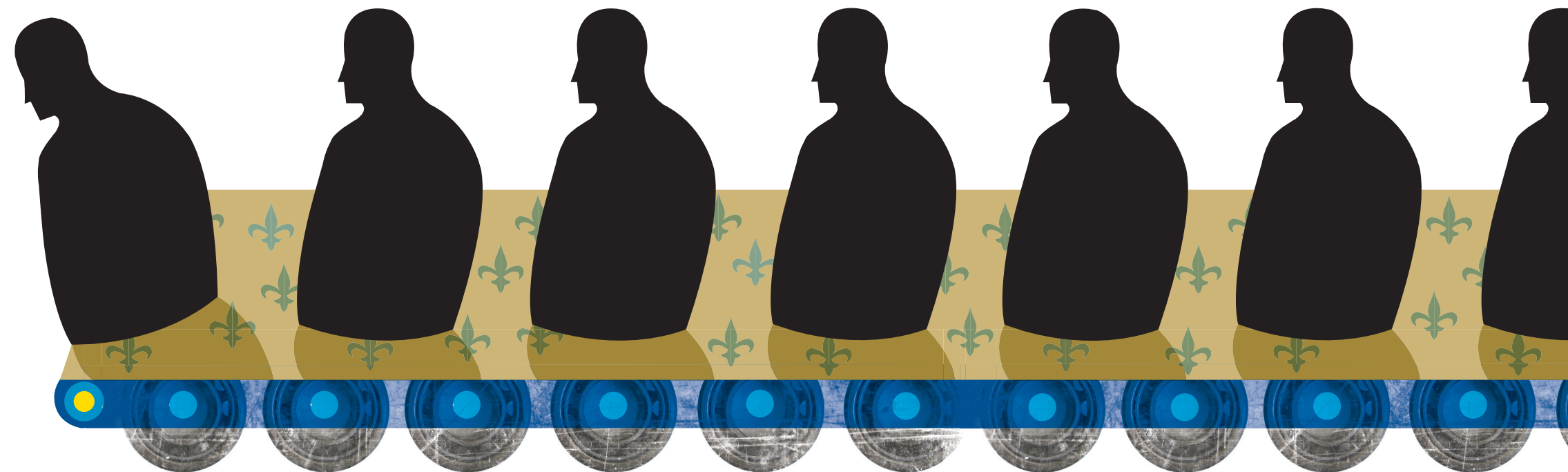


ILLUSTRATION: TIFFET

Impact de l'immigration

Dépasser la pensée magique

BENOÎT DUBREUIL

Chercheur postdoctoral à l'Université du Québec à Montréal

Le vérificateur général révélait récemment des lacunes dans le processus de sélection des immigrants au Québec. Renaud Lachance soulignait notamment l'absence de vérification des dossiers et le fait que peu d'immigrants étaient sélectionnés en fonction de leur compétence professionnelle. Doit-on apporter des correctifs comme le propose le vérificateur? Oui. Il faut cependant être conscient que cela entraînera nécessairement une baisse du nombre d'immigrants sélectionnés chaque année par Québec. Cette baisse pourrait en inquiéter certains.

Depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec et les commentateurs politiques présentent en effet l'immigration comme un remède au vieillissement de la population. La sélection de travailleurs qualifiés devrait notamment permettre de pourvoir les postes laissés vacants par les baby-boomers partant à la retraite. Commentant le rapport du vérificateur, Bernard Descôteaux affirmait que, pour «des raisons démographiques et économiques, il serait dommageable» de réduire le flux d'immigration (*Le Devoir*, 14 mai 2010). Qu'en est-il vraiment?

L'impact sur la démographie

Les immigrants reçus au Québec sont, à leur arrivée, plus jeunes (27 ans) que la moyenne québécoise (40 ans); on pourrait alors penser qu'une immigration plus nombreuse permet de rajeunir considérablement la population du Québec. La réalité est plus nuancée. Recevoir 10 000 immigrants de plus, par exemple, ne fait diminuer l'âge moyen du Québec que de 0,02 an par année. L'impact de l'immigration sur l'âge moyen est donc très faible. Dans un récent article paru dans les *Cahiers québécois de démographie*, le démographe Guillaume Marois a calculé qu'il faudrait recevoir 200 000 immigrants par année, soit quatre fois plus qu'actuellement, pour éviter que la part des 65 ans et plus ne dépasse 25 % de la population totale au cours du XXI^e siècle.

Le faible impact de l'immigration s'explique

par les quantités en jeu. Les 45 000 immigrants que nous recevons chaque année équivalent à environ 0,6 % de la population du Québec. Cet apport est nettement insuffisant pour renverser les tendances à l'œuvre chez 99,4 % de la population. Cela ne signifie pas que l'immigration n'a aucun impact sur la démographie. Au contraire, elle a un impact considérable sur la taille totale de la population. Une population plus nombreuse ne permet cependant pas en elle-même de faire face au problème du vieillissement. Ce dernier est lié à la structure d'âge de la population qui n'est quant à elle que faiblement affectée par une immigration plus nombreuse.

Une autre erreur consiste à penser que l'immigration permet de rajeunir la population grâce à la plus grande fécondité des femmes immigrantes. S'il est vrai que la fécondité des femmes immigrantes est légèrement supérieure à celle des natives, cet écart n'est pas susceptible de renverser les tendances démographiques à l'échelle nationale. Le démographe Ayéko Tossou a évalué que la fécondité des immigrantes au Québec avait varié entre 2,2 et 2,8 entre 1976 et 1996. L'écart avec le taux de fécondité des femmes natives est réel, mais ne viendrait augmenter que de 0,1 l'indice de fécondité total au Québec.

L'impact sur l'économie

Depuis quelques années, le gouvernement insiste sur les formidables occasions créées sur le marché du travail par le vieillissement de la population. Selon Emploi-Québec, près de 700 000 emplois seront à pourvoir au cours des prochaines années. Ces évaluations sont fréquemment utilisées pour justifier nos politiques et recruter des candidats à l'immigration. Mais l'immigration permet-elle vraiment de satisfaire les besoins du Québec en main-d'œuvre? On peut en douter.

D'abord, il faut noter que l'immigration ne fait pas qu'augmenter l'offre de main-d'œuvre, elle accroît également la demande. Les immigrants ne sont pas seulement des travailleurs, mais aussi des consommateurs. Si, par exemple, l'im-

migration vient accroître la population du Québec de 10 % en quinze ou vingt ans, elle risque également d'accroître les besoins de main-d'œuvre de plus ou moins 10 % dans le commerce, les soins de santé, etc. Le raisonnement est ici semblable à celui esquissé dans le cas de la démographie. Si l'immigration accroît incontestablement la taille totale du marché du travail, son impact sur la structure du marché du travail est nécessairement faible, parce que le nombre d'immigrants reçus est tout simplement trop bas pour renverser les tendances lourdes dans le reste de la population.

Avis partagés

Il faut ensuite se demander si ce faible impact de l'immigration sur l'économie est positif ou négatif. À ce sujet, les avis des économistes sont partagés. La théorie économique standard prédit que l'immigration a pour conséquence de réduire à court terme les salaires, en augmentant la concurrence sur le marché de l'emploi. À plus long terme, ces pertes sont compensées par de nouveaux investissements, produisant un effet global nul. Dans le cas canadien, les études (peu nombreuses) convergent vers ce résultat. Comme le rappelait le démographe Marc Termote au récent colloque de l'Institut de recherche en économie contemporaine, tout indique que l'impact de l'immigration sur la richesse par habitant et sur les salaires est marginal, bien qu'il puisse être significatif (positivement ou négativement) pour certains groupes.

Il faut aussi noter que l'impact de l'immigration sur l'économie varie largement en fonction des caractéristiques des immigrants et de leur période d'immigration. Par conséquent, il est difficile de déterminer l'impact des cohortes futures en extrapolant à partir des cohortes précédentes. Cela est d'autant plus vrai dans le cas du Canada et du Québec, où les performances économiques des immigrants se sont considérablement détériorées depuis le début des années 1990. Ce déclin est particulièrement clair en ce qui concerne les

revenus. En 1980, un homme immigrant rejoignait la moyenne canadienne en 10 ans. En 2000, il n'obtenait que 80 % du revenu moyen après la même période.

Chute de revenus

En chiffres absolus, la chute du revenu moyen des immigrants récents (arrivés depuis moins de cinq ans) est particulièrement brutale. De 1980 à 2005, par exemple, le revenu moyen d'un immigrant récent avec un diplôme universitaire est passé de 48 541 \$ à 30 332 \$. Il est important de noter que ce déclin survient en dépit d'un taux d'emploi plus élevé qu'autrefois chez les immigrants récents. Ces données nous aident aussi à comprendre pourquoi il est difficile de prédire l'impact à long terme de l'immigration sur l'économie au Québec et au Canada.

Il est aussi difficile de prévoir l'impact de l'immigration sur les finances publiques. La baisse importante des revenus des immigrants depuis les années 1980 nous donne cependant des raisons d'être pessimistes. Des revenus moins élevés signifient moins de recettes fiscales pour l'État. En 2000, l'immigrant au Canada depuis dix ans payait en taxes et impôts environ 39 % de ce que payait le citoyen né au Canada (4706 \$ contre 12 220 \$). L'écart massif s'explique par un revenu plus faible et la fiscalité progressive du Canada. La situation s'est encore dégradée au cours de la dernière décennie.

Passer à autre chose...

Il semble y avoir un écart entre le discours officiel sur l'impact de l'immigration et les données économiques et démographiques. Comment expliquer cet écart? Il est probable que la rectitude politique, l'inculture économique et les considérations politiques y soient pour quelque chose. Pourtant, la réalité est simple. Globalement, l'immigration ne peut avoir qu'un impact marginal sur l'économie et la démographie.

Cet impact est à certains égards positif et à d'autres négatif, mais, dans tous les cas il est extrêmement difficile à prédire et à calculer. Dans ces conditions, le plus raisonnable pour les commentateurs et les décideurs est peut-être de tout simplement cesser de le prendre en considération dans la planification et la justification des politiques d'immigration.

Où est l'État? L'État est partout!

JEAN-NOËL TREMBLAY

DENYS LAROSE

MICHEL HÉROUX

NORMAND CHATIGNY

Québec

Le devant de la scène politique est largement occupé par les allégations de corruption qui font tomber dans l'ombre des enjeux fondamentaux auxquels fait face l'État québécois, pourvoyeur de tout en tout, qui tient encore en 2010 à son sacerdoce de régence de notre vie en société. Ce «Tout-État» est le résultat d'une culture bureaucratique qui nous est propre et qui a une histoire marquée par les grands affrontements syndicats-gouvernement.

Ceux-ci ont nourri un discours et une manière de faire: décidons à quelques-uns (l'intérêt particulier) de ce qui est bon pour la société (l'intérêt public). Voyons globalement les données (ratios, moyennes, indices, etc.) dans la mise en place des composantes de gestion surtout en santé et en éducation, établissons un contrôle maximum de ces données pour s'assurer de ne pas sortir des paramètres établis; puis, mettons à la tâche des gestionnaires de systèmes.

Conséquences

Cette façon de faire entraîne trois conséquences. Un: nous sommes fortement suradministrés. C'est chiffré et connu. Deux: l'objet de la

gestion n'est plus concrètement le personnel à la base des opérations ni même la clientèle à desservir, mais les systèmes eux-mêmes. Trois: le discours du «métier» est totalement ignoré, c'est-à-dire le discours de ceux et celles qui, sur le terrain, à l'école, à l'hôpital, savent ce qu'il faudrait penser, faire et comment organiser le travail pour que les compétences reliées à leur métier puissent prévaloir en matière d'efficacité et d'efficience dans les services rendus.

C'est ainsi qu'à la longue, les normes et les règles de gestion émanant de l'État et des conventions collectives «nationales» deviennent le cahier des charges des gestionnaires locaux sans égard à la clientèle à desservir et à la qualité de la vie professionnelle en milieu de travail. Pire, les directions des établissements sont évaluées sur l'application des règles et normes étiatiques.

Prise en charge

Le danger nous guette de voir de plus en plus de Québécois se sentir de moins en moins solidaires de ce que l'État décide en leur nom. Car depuis l'établissement d'une fonction publique moderne à l'époque de la Révolution tranquille, l'État pense et propose des solutions à nos problèmes dans tant de domaines et de matières qu'il a pris progressivement en charge la responsabilité de notre propre vie. Pour ainsi dire, il y a chez nous un label Québec: un vivre-ensemble fabriqué par l'État et

utilisable selon les règles fixées par lui. Alors pourquoi devrions-nous réfléchir aux conséquences de nos actes quand il suffit de suivre le mode d'emploi?

Personne, ou presque, ne conteste le rôle joué par l'État québécois dans la modernisation du réseau d'éducation et du système de santé, et dans la naissance du Québec inc., il y a 50 ans. Les citoyens sont généralement d'accord avec l'adoption des grandes politiques (santé, éducation, assurance parentale, assurance médicaments, etc.), mais c'est le mode de livraison des services qui en découlent qu'il faut remettre en question, surtout en santé et en éducation.

Une fois passées les grandes réformes pilotées par les commis de l'État, il aurait fallu et depuis fort longtemps déjà relever le vrai défi de toute grande administration, celui de décentraliser les pouvoirs et les responsabilités réels en faveur des institutions et établissements qui sont les plus proches des citoyens qu'ils doivent servir. Si l'État veut que le peuple ait du pain, il n'est pas obligé pour autant de se faire lui-même boulanger.

Décentralisation

Pour décentraliser, il faut oser avoir foi en la capacité des membres des conseils d'administration et du personnel des institutions et établissements locaux de déterminer entre eux l'organisation du travail la plus susceptible de produire effi-

cacement des services de haute qualité dans le respect de leur mission et pour répondre aux besoins des citoyens et citoyennes qu'ils desservent. Et si cela dérange certains articles de conventions collectives, c'est localement qu'il faut régler cela.

Hélas, il y a des «acquis» et de «petits pouvoirs de contrôle» auxquels on ne saurait toucher. Le *statu quo* est tellement confortable, même s'il est improductif et financièrement insoutenable. Ce n'est rien de moins qu'un changement de culture qui est devenu nécessaire. Cette grande révolution sera le fait de leaders politiques et syndicaux visionnaires, allergiques à la pusillanimité et qui oseront prendre le beau risque de laisser poindre des modèles variés d'organisation du travail et de fonctionnement des institutions et établissements. Ils laisseront au personnel qui y œuvre les marges de manœuvre requises pour convenir des conditions à réunir pour mener à bien leur mission spécifique. Nous verrions resurgir le goût du «métier» et renaître le sentiment d'appartenance à l'institution qui se sera alors dotée d'un caractère distinctif, d'une identité propre.

Accordons suffisamment d'autonomie aux établissements du secteur parapublic pour qu'ils puissent se singulariser. Ils feront la démonstration que l'émulation entre eux est tout aussi possible que dans le secteur privé et surtout souhaitable pour le plus grand bénéfice des citoyens qu'ils servent.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION **Information générale et métropolitaine** : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre) ; **information politique** : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporter) ; **information culturelle** : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpetit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre) ; **information économique** : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Éric Desrosiers (reporter), Alexandre Shields (reporter), Dominique Remy (pupitre) ; **information internationale** : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives) ; Diane Précourt (responsable des pages thématiques) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; Michel Garneau (caricaturiste) ; Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices) ; Paul Cauchon et Benoît Munzer (responsables du site Internet), Jean-Jacques Coulombe et Émilie Folie-Boivin (commis Internet) ; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction) ; David Dumouchel et Étienne Plamondon-Emond (commis à la rédaction). **DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérrer (Ottawa). **PUBLICITÉ** Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Véronique Langlois, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Elyssa Porlier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). **PRODUCTION** Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis. **INFORMATIQUE** Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois ; Jean-Robert Divers (responsable promotion). **ADMINISTRATION** Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Chevrier, Véronique Proteau.

ACTUALITÉS

ÉVÊQUES

SUITE DE LA PAGE 1

il est «urgent de recréer un climat de sérénité et de respect pour un dialogue public rationnel», sans déclarations incendiaires. Actuellement, note le président de l'AECCQ, la «malveillance et le jugement à l'emporte-pièce» dominent.

La question de l'avortement «évoque tellement de drames humains et de déchirements des consciences que les passions se déchangent dès que le sujet est évoqué», observe M. Veillette. «L'âpreté des échanges sur cette question, comme sur celle de l'euthanasie, montre qu'il y a chez nous des divergences profondes sur la façon de concevoir l'être humain.»

Or, le président de l'Assemblée affirme que les pro-vie et les pro-choix devraient s'entendre sur la nécessité de mettre en place des mesures d'aide pour que ce ne soient pas «la détresse, la misère ou le désespoir qui accablent des femmes à considérer une option aussi grave que l'avortement». Selon Martin Veillette, «aucun vrai choix n'est possible s'il n'y a pas vraiment deux options et si l'avortement est la seule

voie envisagée». Le communiqué de l'AECCQ évite de parler d'un acte criminel.

Au Diocèse de Montréal, on n'a pas voulu commenter les propos de Marc Ouellet. Mais on a rappelé que le cardinal Jean-Claude Turcotte avait remis son insigne de l'Ordre du Canada en septembre 2008 pour protester contre la nomination au même titre du docteur Henry Morgentaler, pionnier de l'avortement au Québec. Le cardinal Turcotte croit-il que l'avortement devrait être empêché même en cas de viol? Après réflexion, le porte-parole du diocèse a répondu «qu'on ne peut se permettre d'être en contradiction avec le cardinal» Ouellet.

La Conférence des évêques catholiques du Canada a aussi préféré garder le silence, puisqu'elle n'a «aucune autorité sur les évêques et les cardinaux» et que son président ne s'exprime que sur des enjeux qui font consensus au sein des prélats.

En mars 2009, le cardinal Turcotte et Martin Veillette avaient tous deux dénoncé la décision d'un prêtre brésilien d'excommunier les médecins et la mère d'une fillette de neuf ans qui s'était fait avorter après avoir été violée par son beau-père. Un «manque de compassion», avait indiqué M. Turcotte.

Après une journée mouvementée, le Diocèse de Québec a précisé en soirée que l'intervention du cardinal «portait sur diverses questions relatives à la dignité de la personne humaine d'un point de vue moral», et que M. Ouellet ne «condamne aucune femme et souhaite qu'on leur vienne davantage en aide avant ou après l'avortement».

Si le cardinal «invite à rouvrir la question de l'avortement, c'est pour offrir une protection à l'enfant dans le sein maternel», et parce que le Canada «est le seul pays au monde à maintenir un vide juridique complet à ce sujet» (en 2008, le projet de loi C-484, qui visait à doter le fœtus d'un statut juridique, est mort au feuillet).

Finies les «broches à tricoter»

Mais à Ottawa, on maintient qu'il est hors de question de «rouvrir le débat» sur l'avortement. Déjà bombardé de questions par l'opposition pour son refus de financer l'avortement dans son initiative sur la santé maternelle au G8, le gouvernement refuse la proposition du cardinal. «On ne doit pas laisser entendre qu'on pourrait rouvrir le débat sur l'avortement, il n'en est pas question. C'est inacceptable», a indiqué hier la ministre Josée Verner.

La ministre québécoise de la Condition féminine, Christine St-Pierre, a elle aussi jugé durement les propos de M. Ouellet. «Le discours de l'Église sur l'avortement ne me surprend pas, il est connu», a-t-elle indiqué en entretien téléphonique. «Mais M. Ouellet a mis de l'huile sur le feu en disant que l'avortement est inacceptable même en cas de viol. Ça veut dire quoi? Qu'on obligerait une femme à porter le fruit de son viol pendant neuf mois et pour le reste de ses jours?»

Mme St-Pierre estime que la «femme qui décide d'aller vers un avortement, c'est sa décision. Elle ne regarde personne. Et une fois cette décision prise, il faut lui assurer» un environnement sain et sécuritaire, dit-elle. «Quand c'était criminel, on prenait des cintres et des broches à tricoter. On ne retournera certainement pas à la pratique d'avortement dans des cabanons.»

La ministre St-Pierre observe qu'il y a une «intensification» du débat autour de l'avortement depuis quelque temps, propulsé par la polémique autour de l'initiative sur la santé maternelle du gouvernement Harper. Marc Ouellet a salué à au moins deux reprises la décision d'Ottawa d'exclure l'avortement de cette initiative.

Le Devoir

S.O.S.

SUITE DE LA PAGE 1

«Si le ministère considère notre église comme un chat de rue, on peut comprendre que ça ne crée pas d'émotion de laisser aller ses grandes orgues vers Toronto ou le Japon», a déploré hier Robert Cadotte, porte-parole du regroupement et ex-commissaire de la CSDM pour Hochelaga-Maisonneuve.

«C'est comme si un violoniste décidait de jeter son Stradivarius parce qu'une corde est cassée», a-t-il ajouté, au terme d'un exposé visant à énumérer les menaces imminentes qui pèsent sur le bâtiment et ses grandes orgues.

Déjà attaquée par les graffitis, l'église barricadée depuis un an a aussi subi des dommages ces derniers mois, notamment à l'une de ses arcades, dont les peintures ont été détruites par les fuites d'eau. Des vitres de protection des vitraux ont aussi volé en éclats à cause de jets de pierres. «Les actes de vandalisme risquent de s'aggraver. La cessation prévue de l'entretien en juillet par l'archevêché va entraîner une situation de détérioration à la vitesse grand V», craint M. Cadotte.

Après une démonstration très éloquente de la puissance de l'orgue du Très-Saint-Nom-de-Jésus, on a d'ailleurs pu constater hier en conférence de presse que les jeux d'anches de l'orgue magistral ont déjà commencé à souffrir de l'humidité et du thermomètre gardé à 16 degrés tout l'hiver. Un an sans chauffage signifierait à coup sûr la destruction de plusieurs des 6200 tuyaux de ce que d'anciens considèrent comme le plus brillant instrument jamais fabriqué par la Maison Casavant, a soutenu hier Yves Garant, responsable du Festival Orgues et couleurs.

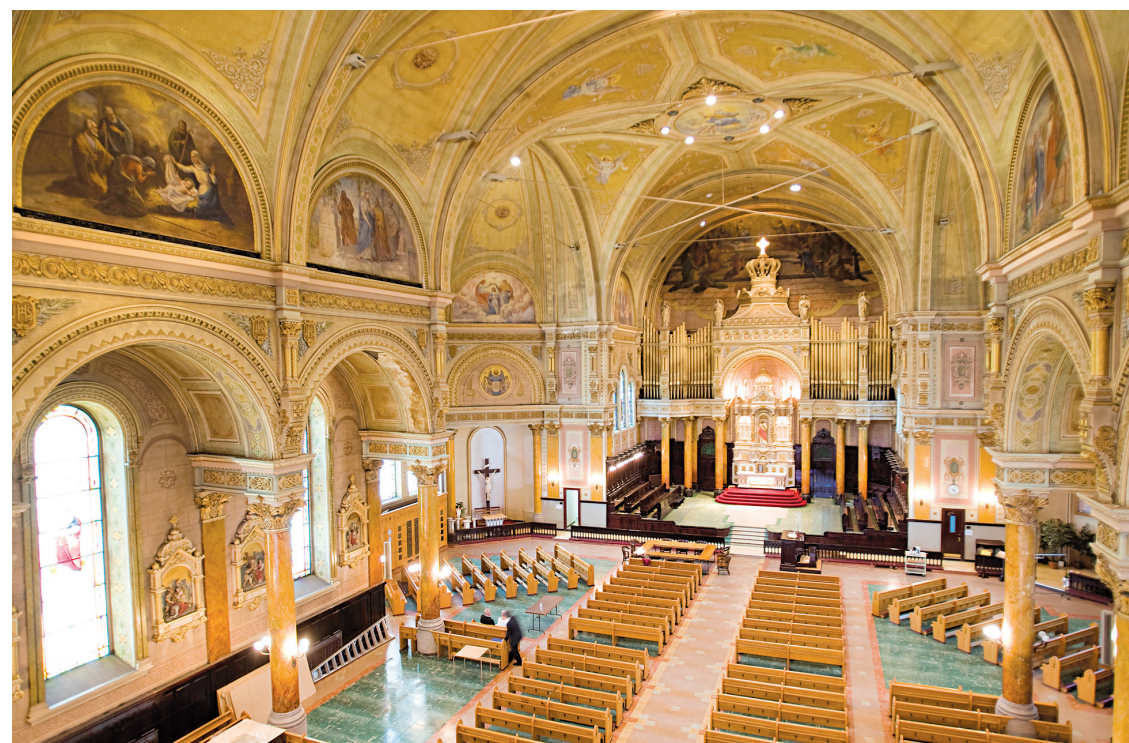
L'archevêché prévoit mettre l'église en vente en juillet pour se libérer des frais de 100 000 \$ par mois que requièrent l'entretien et le chauffage de ce vaste lieu de culte. Quant à l'orgue, il est notamment convoité par une paroisse de Toronto et par des acheteurs japonais, a-t-on répété hier. Bien que plus de 700 000 \$ en fonds publics aient déjà été investis pour restaurer l'orgue depuis 1995, l'archevêché de Montréal n'a jamais caché son intention de vendre l'instrument au plus offrant.

Indifférence à Québec

Mais toutes ces considérations ne semblent guère émouvoir la ministre de la Culture, qui a chargé hier le directeur du patrimoine et de la muséologie de son ministère, Jean Bissonnette, de répondre aux journalistes.

Selon ce dernier, le ministère de la Culture ne dispose d'aucune indication selon laquelle l'orgue du Très-Saint-Nom-de-Jésus revêtirait un caractère si exceptionnel, quoi qu'en disent plusieurs spécialistes et organisateurs.

«Cet orgue-ci est important, mais pas au point de



L'église du Très-Saint-Nom-de-Jésus conserve toute sa splendeur en dépit des dommages qu'elle a commencé à subir. Sa préservation n'est pas une priorité aux yeux du ministère de la Culture.

mériter une protection nationale. On a déjà protégé une trentaine d'orgues Casavant et un corpus fort important d'autres orgues. Le but de la loi est de protéger un nombre représentatif d'éléments pour les générations futures. La solution ne vient pas juste du ministère», a fait valoir ce dernier.

L'orgue n'ayant jamais fait l'objet d'un classement, M. Bissonnette a indiqué que le Ministère ne dispose d'aucun moyen légal pour intervenir si l'instrument a vent été bradé en juillet à des étrangers. Quant à l'église, elle n'a obtenu qu'une cote C de lors d'une évaluation faite par le Conseil du patrimoine religieux du Québec, ce qui n'en fait pas une priorité aux yeux du ministère.

Comble de l'ironie, l'église, qui n'est plus utilisée pour le culte, n'est donc plus admissible aux programmes de subventions du patrimoine... religieux, a expliqué M. Bissonnette. Dans le dédale kafkaïen de la bureaucratie, il faudrait donc plutôt faire appel au Fonds pour la protection du patrimoine culturel!

Quant à l'argument des 650 000 \$ engloutis en fonds publics pour restaurer l'orgue, la loi prévoit que les autorités religieuses n'ont en retour que l'obligation de garder le lieu de culte ouvert pendant les cinq années suivantes. Un délai qui, en l'occurrence, a été respecté, insiste M. Bissonnette.

Le ministère de la Culture dit avoir largement apporté sa contribution en investissant

quelque 220 millions depuis 1995 dans la protection du patrimoine religieux.

Fonds d'urgence

Pour l'instant, le comité de sauvegarde réclame de Québec 100 000 \$ pour chauffer l'édifice pendant un an afin de sécuriser les grandes orgues et les œuvres d'art, 100 000 \$ pour effectuer des travaux d'entretien d'urgence et 300 000 \$ pour consolider la façade afin de rouvrir l'église, interdite d'accès. Tout cela, le temps que soient étudiés divers projets de conversion, dont celui d'un musée de l'orgue et d'une bibliothèque pour enfants.

Hier, le maire de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Réal Ménard, a soutenu que la ville de Montréal aiderait le comité à trouver des locataires pour occuper les lieux et que le service de la culture diffusera sous peu un avis sur la valeur patrimoniale de l'église du Très-Saint-Nom-de-Jésus. Un avis qui risque d'arriver trop tard?

«C'est un S.O.S. qui est lancé ce matin. Ce n'est pas juste important pour le quartier, mais pour tout le Québec. C'est quand même un des plus imposants orgues au monde», a pour sa part insisté Pierre Côté, le vicaire épiscopal responsable du sud-ouest pour l'archevêché de Montréal. Un S.O.S. qui, pour l'instant, tombe dans l'oreille d'un sourd. Et cela, malgré le coffre puissant des bourdons de l'orgue du Très-Saint-Nom-de-Jésus.

Le Devoir

IÑÁRRITU

SUITE DE LA PAGE 1

sans jamais grincer, cette réalisation de haute maîtrise, cette performance éblouissante de Javier Bardem en homme damné en quête de soleil et condamné par un cancer, on salue Iñárritu bien bas. «Parmi mes films, c'est le seul qui ne me donne pas envie de vomir quand je le revois, le plus porteur d'espoir aussi», répond-il à ceux qui le jugent trop noir.

Pas de segments alternatifs, mais des intrigues enlacées. Exit Guillermo Arriaga au scénario. Iñárritu s'est chargé de l'exercice lui-même, avec l'aide de deux comparses, se sentant les mains libres, mais s'investissant d'autant plus.

«Avec Babel, j'ai fait le tour du monde pour m'arrêter au Maroc, au Mexique, au Japon, aux États-Unis. Cette fois, je jetais un personnage central dans un seul lieu, Barcelone, mais l'exercice s'est avéré aussi difficile que pour n'importe lequel de mes films.»

Son Biutiful, le cinéaste mexicain l'a tourné dans la capitale catalane à l'envers de sa carte postale, décrivant la nouvelle mosaïque multiculturelle d'un quartier chaud de Barcelone, une ville qui l'inspirait depuis longtemps. En langue espagnole donc, à l'encontre de 21 Grams et de Babel, Biutiful s'offre l'oscarsé Javier Bardem, qui mériterait un prix d'interprétation haut la main. Son rôle d'Uxbal, très dense et touffu, est la plongée aux enfers d'un mourant en quête de perles.

Iñárritu n'apparaît plus dans l'éclat, mais dans l'Intime, explore les canaux souterrains de l'exploita-

tion humaine et les douleurs profondes d'une agonie. Le cinéaste lie ses fils explosifs avec des délicatesses de dentellière, dans une œuvre puissante pourtant qui cherche à atteindre l'âme humaine dans ses derniers retranchements: violence, compassion, amour, mort, et pardon.

Des films sur la mort

Cette mort, que chacun décline à sa manière à Cannes, Iñárritu en traite dans tous ses films. «Démuni par cette horloge inéluctable on s'interroge», dit-il. «Ça me fait faire des films pareils et différents d'une fois à l'autre, comme des pommes.»

Jamais de son propre aveu, il n'aura investi autant d'efforts dans la préparation d'un film, transformant le scénario au point qu'il n'est rien resté des répliques originales, seulement le cœur. «J'ai eu besoin de plus de discipline que jamais, pour retrouver au bout du compte des thèmes identiques, la même ombre projetée sur cette histoire simple d'une grande complexité. Biutiful, c'est Babel, mais dans un endroit unique.»

A travers ce Barcelone de coups bas, de manguilles avec la police pour se sucrer sur le dos des clandestins chinois ou africains en les maintenant dans des conditions sordides, le héros malade et torturé par les catastrophes en chaîne, se voit tirailé par une ex-épouse bipolaire et à moitié droguée, mère indigne, épouse volage. Mais Uxbal est aussi un père aimant, attentif, dont la rédemption passe par la paternité.

Ça devrait être sinistre. Ça ne l'est pas. Iñárritu dit avoir voulu créer un personnage en marche, que l'existence s'acharne à maintenir dans l'obscurité,

mais qui avance à contre-courant vers sa lumière. La caméra avec une image un peu salie, jamais flamboyante, laisse oublier ses prouesses.

Guérison morale

Javier Bardem, l'acteur de Before Night Falls et de No Country for Old Men, se disait ravi d'avoir obtenu ce rôle qui lui a permis de croquer en profondeur, sans intellectualiser son personnage. «Uxbal a vécu dans l'exploitation, la corruption. Il doit trouver une guérison morale, s'oublier lui-même et partir apaisé.»

«Je n'ai jamais vu personne s'être investi autant dans un personnage», affirme Iñárritu à propos de Bardem.

Aux côtés du grand acteur espagnol, une comédienne de théâtre argentine faisant ses premiers pas devant l'écran, Maricel Álvarez, très naturelle dans la peau de l'épouse agitée, qui trahit sa famille, bat son fils, disparaît, revient au bercaill, malade, prise en charge. Après s'être égarés dans le ventre de la ville, de bars en dortoirs misérables pour les clandestins, de chantiers miteux en tragédies causées par sa négligence, le film et son acteur s'enferment en dernière partie pour mourir. «Ça devient alors un autre film, une œuvre de silence. La paix, à travers des éclairages plus clairs, ces éclairages qu'on a tellement soignés.»

Iñárritu ne se berce pas d'illusions: «Le monde est plein de haine qui tue. Nous courons tous dans la mauvaise direction. La société est malade. Biutiful en témoigne, mais le fait d'y aborder des valeurs humaines le rend porteur d'espoir.»

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Brault, St-Jacques de Mirabel, Québec, division de Québecor Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Béchard, Québec qui est la propriété de Corporation Sun Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390

Le Devoir